

# STRATÉGIE de GESTION DURABLE des COURS D'EAU

2018-2033



# ÉQUIPE

## MRC de L'Assomption

---

Coordination	Nadine Gosselin, directrice de l'environnement
Soutien aux activités	Laurence Choquet-Houle, aménagiste Jean-Simon Houle, technicien à la gestion des cours d'eau Martin Lapointe, directeur de l'aménagement Sophie Lefrançois, urbaniste Marie-Claude Perron, technicienne en environnement

### Membres du comité Cours d'eau de la MRC :

Ghislain Bélanger, urbaniste-directeur adjoint au service d'aménagement et de développement du territoire, Ville de Repentigny  
Daniel Cousineau, directeur des services d'aménagement et d'urbanisme, Paroisse de Saint-Sulpice  
Stéphanie Laurier, responsable des services techniques, Ville de L'Épiphanie  
Christian Lévesque, coordonnateur infrastructure et géomatique, Ville de L'Assomption  
Bruno Tardif, urbaniste, Ville de Charlemagne  
Nathalie Strozynski, inspectrice municipale, Paroisse de L'Épiphanie

## Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (OBV CARA)

---

Coordination	Francine Trépanier, directrice générale
Soutien aux activités	Maryse Blanchette, biologiste Francis Lajoie, géomaticien Karine Loranger, technicienne forestière Mélodie Blais Marsot, adjointe administrative

### Référence à citer :

MRC de L'Assomption et Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption. 2018. Stratégie de gestion durable des cours d'eau 2018-2033. L'Assomption, Québec, 50 p.

# REMERCIEMENTS

La MRC de L'Assomption souhaite remercier les gens et les organismes ayant participé aux échanges en partageant leurs connaissances.

Atelier d'idéation, 14 décembre 2016

---

*Municipalité de Saint-Placide :*

Monsieur Jérôme Morin, inspecteur municipal et en bâtiment

*Municipalité de Saint-Sulpice :*

Monsieur Lucien Côté, directeur des services techniques

*Municipalité de Saint-Zénon :*

Madame Sonia Vezzaro, inspectrice en bâtiment et environnement

*Municipalité de Sainte-Béatrix :*

Monsieur Luc Boulianne, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement

*Ville de L'Assomption :*

Monsieur Christian Lévesque, coordonnateur infrastructure et géomatique

*Ville de L'Épiphanie :*

Madame Stéphanie Laurier, responsable des services techniques

*Ville de Mascouche :*

Madame Catherine Grenier, technicienne en environnement

*Ville de Mirabel :*

Monsieur Jérôme Duguay, directeur du service de l'environnement

*Ville de Repentigny :*

Monsieur Benoît Asselin, chef de division Eaux et Assainissement

Monsieur Ghislain Bélanger, urbaniste-directeur adjoint au service d'aménagement et de développement du territoire

Monsieur Christian Boulanger, chef de division Soutien des opérations et projets

Madame Karine Dancose, technicienne en environnement

Monsieur Donald Longuépée, conseiller aux dossiers métropolitains – direction générale

Madame Marjolaine Rodier-Sylvestre, chef de division – environnement, service d'aménagement et de développement du territoire

*Ville de Terrebonne :*

Madame Mahotia Gauthier, technicienne, biodiversité et changements climatiques  
Monsieur Martin Michaud, chargé de projets

*MRC de Deux-Montagnes :*

Madame Isabelle Jalbert, aménagiste et responsable des cours d'eau

*MRC de Joliette :*

Madame Annie Maheu, aménagiste

*MRC Les Moulins :*

Madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement  
Madame Amélie Parmentier, ingénieure – gestion des cours d'eau

*MRC de Matawinie :*

Madame Judith Godin, aménagiste

*MRC de Montclam :*

Monsieur Vincent Audet, ingénieur jr – responsable des cours d'eau

*COGENOR :*

Monsieur Oussama Benslimane, directeur général

Monsieur Dominic Brochu, directeur général par intérim

Monsieur Essadik Chakir, conseiller en agroenvironnement

*Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL):*

Monsieur Charles Bergeron, directeur de l'aménagement et de l'environnement

*Nature-Action Québec :*

Monsieur Jean-François Dallaire, chargé de projets

*COBAMIL:*

Madame Elsa Dufresne, directrice générale

*Comité ZIP des Seigneuries :*

Madame Ophélie Drevet, chargée de projets

Madame Sophie Lemire, directrice générale

*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ):*

Monsieur Xavier Bernard, agronome

*Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP):*

Madame Marianne Théberge, biologiste

## Table de concertation cours d'eau, 10 avril 2017

---

*Agricultrices, agriculteurs :*

Monsieur Jordan Deschênes

Monsieur Stéphane Beaucage

Madame Nathalie Longpré

Monsieur Claude Rivest

*Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL):*

Madame Andréanne Aumont, directrice régionale

Monsieur Charles Bergeron, directeur de l'aménagement et de l'environnement

Monsieur Stéphane Sansfaçon, 2<sup>e</sup> vice-président et théoriser

*Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ):*

Madame Marie-Claude Bolduc, conseillère en aménagement et développement rural

*Municipalité de Saint-Sulpice*

Monsieur Daniel Cousineau, directeur des services d'aménagement et d'urbanisme

*Paroisse de L'Épiphanie*

Madame Nathalie Strozynsky, inspectrice municipale

*Ville de L'Assomption*

Monsieur Jean-Charles Drapeau, directeur du service d'urbanisme

Monsieur Christian Lévesque, coordonnateur infrastructure et géomatique

*Ville de L'Épiphanie :*

Monsieur Denis Lévesque, maire

*Ville de Repentigny*

Monsieur Ghislain Bélanger, urbaniste-directeur adjoint au service d'aménagement et de développement du territoire

*Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)*

Madame Sylvie Morin, biologiste

# TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE.....	II
REMERCIEMENTS.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	V
DÉFINITION DES TERMES.....	VI
AVANT-PROPOS.....	1
<b>1 MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>2</b>
1.1 Évolution du cadre légal.....	2
1.2 But de la Stratégie.....	5
<b>2 LECTURE ET DIAGNOSTIC.....</b>	<b>7</b>
2.1 Portrait du territoire.....	7
2.1.1 Bassins versants principaux et sous-bassins.....	8
2.2 La problématique.....	9
2.2.1 La qualité.....	9
2.2.2 La quantité.....	12
2.2.3 L'accessibilité et la mise en valeur des cours d'eau.....	13
2.3 Une démarche participative.....	15
2.3.1 Constats de l'atelier d'idéation.....	16
2.3.2 Constats de la table agricole.....	18
2.4 Analyse et enjeux.....	19
2.4.1 Les enjeux.....	21
<b>3 LE CADRE STRATÉGIQUE.....</b>	<b>22</b>
3.1 La vision.....	23
3.2 Les orientations.....	24
Orientation 1 - Améliorer le cadre de gestion des eaux.....	24
Orientation 2 - Améliorer la qualité environnementale des cours d'eau.....	25
Orientation 3 - Favoriser l'acceptabilité sociale des interventions en cours d'eau.....	26
Orientation 4 - Accroître l'accessibilité et la mise en valeur des cours d'eau.....	27
Synthèse des enjeux, orientations et objectifs de la stratégie de gestion durable des cours d'eau.....	28
Synthèse des actions par orientation.....	29
<b>4 CONCLUSION.....</b>	<b>32</b>
RÉFÉRENCES.....	33
ANNEXE 1.....	35

# DÉFINITION DES TERMES

## *Contraintes:*

Obstacles limitant notre capacité d'intervenir, d'agir.

## *Diagnostic :*

Identification de la nature d'une situation par l'interprétation de signes intérieurs et extérieurs. Constitue le lien entre le portrait et les actions projetées. Il s'appuie sur des éléments du portrait, qu'il s'agisse de faits ou de perceptions en vue de structurer les actions.

## *Faiblesses :*

Aspects de l'organisation interne pour lesquels on peut intervenir en adoptant des mesures de correction et d'amélioration.

## *Forces :*

Aspects positifs issus de l'analyse interne de l'organisation et pour lesquels elle peut s'y appuyer dans sa capacité d'agir.

## *Opportunités :*

Potentiel qui origine de l'environnement externe de l'organisation et dont elle peut utiliser en tant que levier positif.

# AVANT-PROPOS

L'amélioration de la gestion des cours d'eau fait appel à une responsabilisation accrue des différents acteurs et intervenants du milieu. Pour ce faire, la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption a décidé de se doter d'un outil de gestion efficace intégrant les principes du développement durable et misant sur la participation et la concertation du milieu.

La MRC a entrepris l'élaboration d'une stratégie de gestion durable des cours d'eau. Cette démarche qui découle en partie de la mise en œuvre de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA), coïncide avec le cadre régional de gestion de l'eau par bassin versant issu des objectifs de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

En 2016, la MRC de L'Assomption s'est adjointe des services de l'organisme de bassin versant, l'OBV CARA, en vue de l'élaboration du cadre stratégique et du plan d'action. La MRC souhaite rallier les divers intervenants autour de mesures et d'actions tendant vers l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, tout en suscitant l'émergence de projets novateurs sur son territoire.

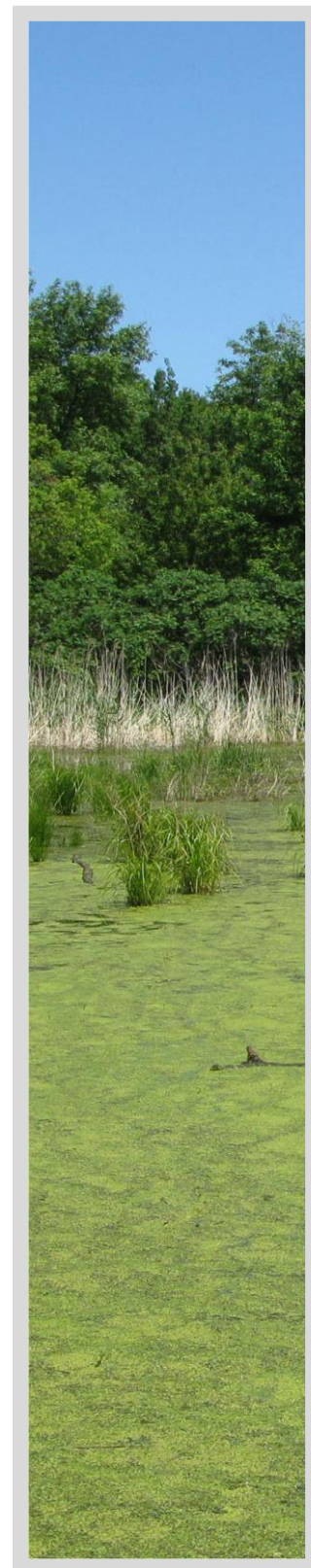


FIGURE 1. *Boisé des terres noires,  
Repentigny.*

# 1 MISE EN CONTEXTE

La gestion des cours d'eau a beaucoup évolué depuis la dernière décennie. Les instances municipales (MRC, municipalités) ont dû s'adapter rapidement aux nouveaux rôles et compétences qu'elles doivent dorénavant assumer en ce domaine. La MRC est consciente de la fragilité de ses milieux naturels et des améliorations qu'elle devra apporter à court terme pour faire face à la complexité des enjeux et aux attentes et besoins grandissants de la collectivité, d'où la nécessité de se munir d'un plan d'action et d'intervention qui saura la guider dans le temps.

## 1.1 Évolution du cadre légal

Malgré les avancées et le resserrement de la législation québécoise en matière d'environnement, de grandes pressions sont encore exercées sur les milieux naturels et tout particulièrement sur les réseaux hydriques et les milieux humides.

Le retrait progressif du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en ce qui a trait aux interventions dans les cours d'eau fait place depuis janvier 2006 à un changement de responsabilité par l'adoption de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM). Cette dernière octroie aux MRC une compétence exclusive sur les cours d'eau et les lacs. Dans les principales dispositions du législateur, une grande importance est accordée à l'écoulement normal des eaux. Les MRC ont dorénavant la responsabilité d'assurer la libre circulation de l'eau et par conséquent, doivent faire preuve de vigilance dans l'exercice de leur fonction.

Diverses lois et politiques mises en place depuis le début des années 2000 s'inscrivent également dans les objectifs de protection et de conservation des ressources naturelles du Québec, en l'occurrence nos ressources hydriques. A cet égard, le gouvernement du Québec s'est doté d'un nouveau cadre de référence pour la gestion de l'eau, soit l'unité hydrographique du bassin versant, par l'adoption en 2002 de la



*Politique nationale de l'eau.* Celle-ci a comme fondement une approche axée sur la gestion intégrée et concertée de l'eau.

En juin 2009, une nouvelle étape était franchie par l'adoption de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* confirmant le statut juridique de l'eau. Autant l'eau de surface que l'eau souterraine sont maintenant reconnues comme ressources collectives faisant partie intégrante du patrimoine commun des québécois. Cette loi définit des règles de gouvernance de l'eau, reconnaît la gestion intégrée et concertée à l'échelle des unités hydrographiques du bassin versant désignées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et prescrit également les conditions dans lesquelles seront élaborés et mis à jour les plans directeurs de l'eau au Québec (PDE).

S'ajoute à cette évolution du cadre légal québécois, l'adoption en 2012 de la Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques. Cette dernière soutient comme principal objectif de prioriser la conservation et la protection des ressources hydriques ainsi que la préservation de la résilience des écosystèmes. Cette stratégie est axée notamment sur la conservation et la mise en valeur de la continuité des aires protégées.

Le gouvernement québécois poursuit ses actions en ce sens en présentant sa seconde Stratégie de développement durable (2015-2020). Sa Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030. Cette dernière qui vise à renforcer la gestion de l'eau, adopte une approche souple et évolutive tout en prenant en compte les axes d'intervention liés à la gouvernance, à l'environnement, à la société et à l'économie.

Finalement, en 2017, deux importants projets de loi ont été adoptés. La Loi 102 qui modifie celle sur la qualité de l'environnement (LQE) et la Loi 132 portant sur la conservation des milieux humides et hydriques. Le régime d'autorisation est dorénavant établi en fonction de quatre niveaux de risque environnemental. La modification à ce régime vise la simplification, l'harmonisation et la clarification du traitement des demandes et des démarches d'autorisation. Quant à la seconde Loi, elle porte spécifiquement sur la réforme du régime juridique applicable aux milieux humides et hydriques dans le but d'en renforcer la conservation. Cette dernière vise l'atteinte **d'aucune perte nette** de ces milieux naturels tout en reconnaissant

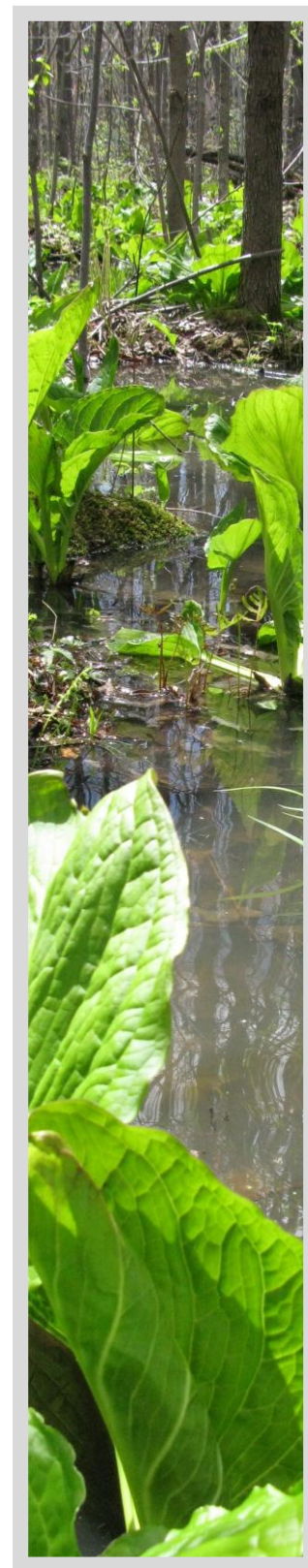
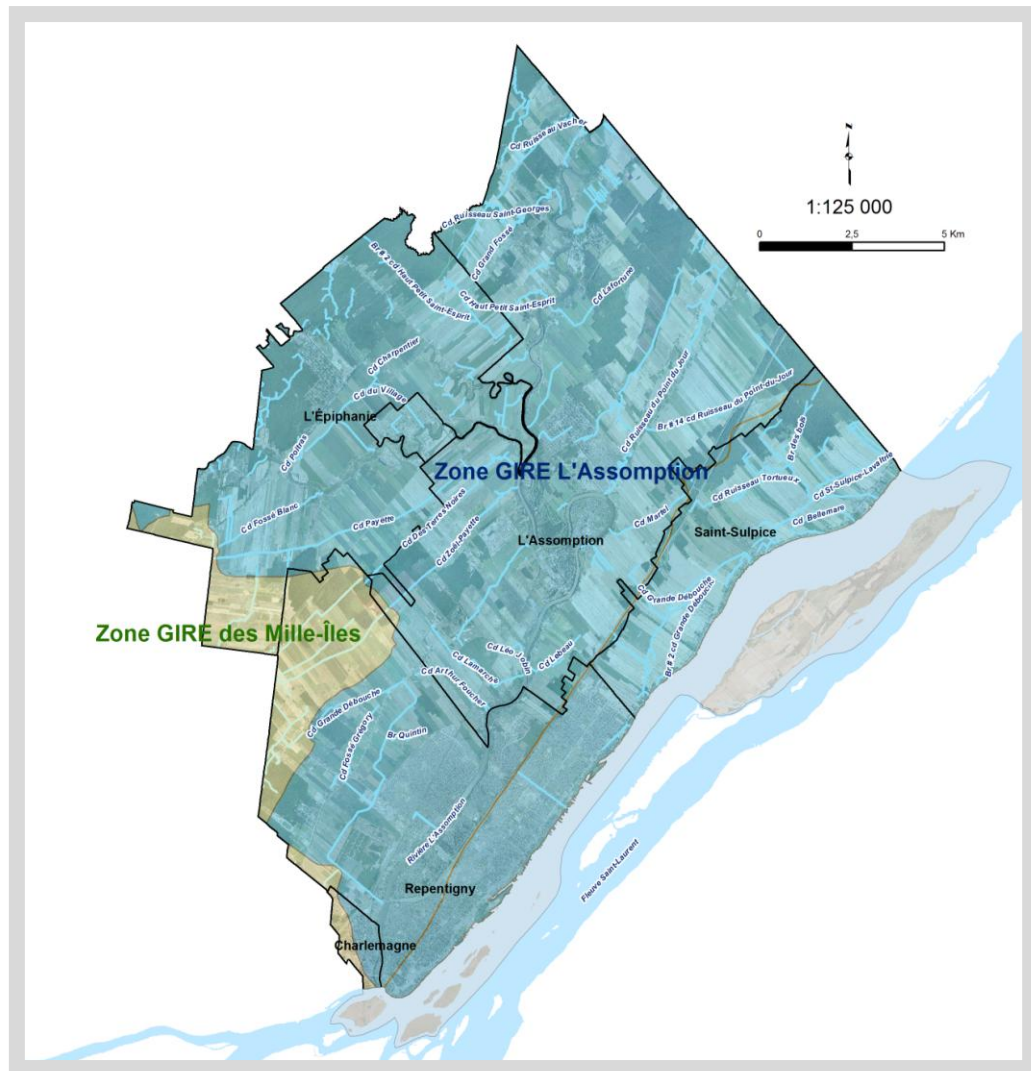


FIGURE 3. Marécage, Ville Repentigny.

dorénavant une portée légale aux plans de conservation régionaux devant être élaborés par les MRC en collaboration avec les divers acteurs de l'eau tels que les organismes de bassin versant (OBV).

À cet égard, le territoire de la MRC de L'Assomption est concerné par deux plans directeurs de l'eau (PDE), soit celui de la Zone GIRE L'Assomption (PDE de 2<sup>e</sup> génération) qui couvre 80,4 % de son territoire et celui de la Zone GIRE des Mille-Îles (PDE de 1<sup>re</sup> génération) avec 6,9 %. Notons que 12,7 % restant du territoire de la MRC se situe dans le couloir du fleuve Saint-Laurent et ses îles.



CARTE 1. Zones de gestion intégrée des ressources en eau présentes sur le territoire de la MRC de L'Assomption.

## 1.2 But de la Stratégie

Souhaitant favoriser une agriculture durable sur son territoire, la MRC a concrétisé son engagement de se doter d'un outil de mise en valeur de sa zone agricole en adoptant, à l'automne 2013, son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Mentionnons, que la MRC de L'Assomption est assujettie au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui, parmi ses principaux objectifs, vise une croissance de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitain d'ici 2031. Citons à cet effet les principaux paramètres qui encadrent cet objectif audacieux :

*« ... devra toutefois tenir compte des préoccupations métropolitaines relatives au développement durable et, en particulier, de l'objectif de protéger les bois, les corridors forestiers, les milieux humides, les rives, le littoral et les plaines inondables. La préservation de la qualité de l'eau (bassins hydrographiques) devra également faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cet objectif. »*

CMM, 2012, p. 112 (extrait du critère 1.3.1 du PMAD)

Dans le but de satisfaire aux exigences métropolitaines et d'assurer un développement équilibré et responsable du territoire, la MRC dispose d'un schéma d'aménagement et de développement révisé de 3<sup>e</sup> génération (SADR). Cet outil encadre notamment les interventions relatives aux rives, au littoral et aux plaines inondables ainsi qu'aux écosystèmes naturels. De façon spécifique, ce document mise sur l'amélioration de la qualité de la ressource « Eau » en coordonnant les interventions sur la base du concept de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Il tend également à encadrer la protection des eaux souterraines, la restauration des bandes riveraines et la diminution des sources de pollution en provenance des diverses activités. Des efforts sont aussi déployés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels (habitats fauniques et floristiques, milieux naturels d'intérêt, couvert forestier, espèces rares et menacées, etc.). D'autre part, en lien aux attraits récréotouristiques, cet outil vise à favoriser l'accessibilité visuelle et physique des citoyens aux plans d'eau tout en favorisant le développement de projets de mise en valeur intégrée des rives de nos cours d'eau.

La MRC a aussi développé des outils visant à encadrer spécifiquement la gestion de ses cours d'eau, dont le règlement 136 adopté en 2010 régissant les matières relatives

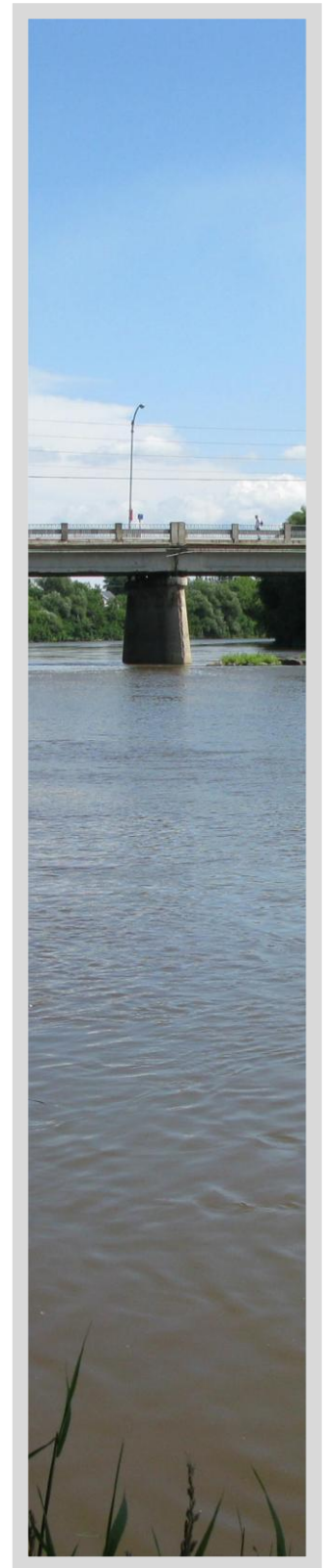
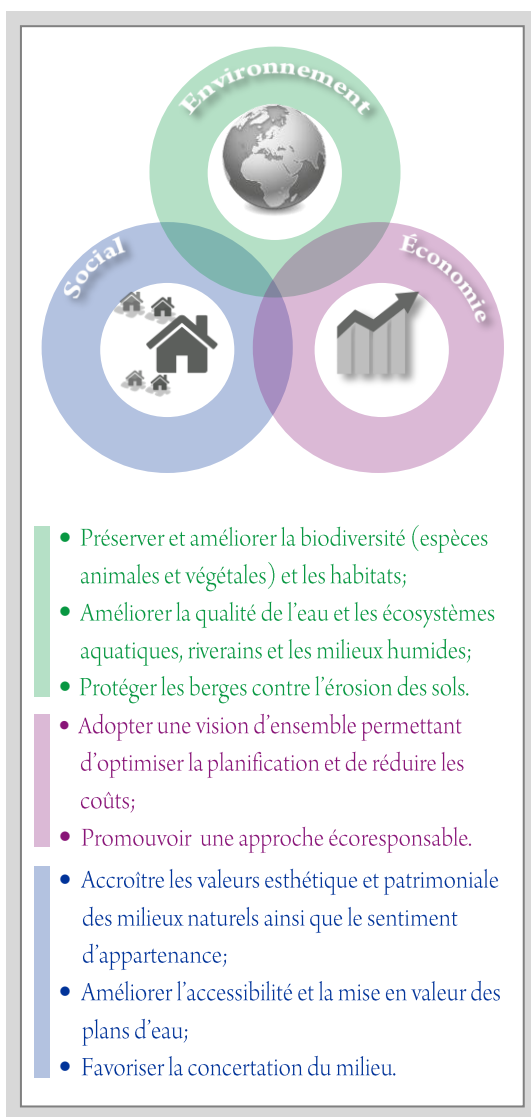


FIGURE 4. Pont du boulevard de l'Ange-Gardien, rivière L'Assomption, Ville de L'Assomption.

à l'écoulement des eaux. Ce règlement régit l'installation des divers ouvrages ainsi que les obstructions. Elle détient aussi des protocoles d'entente (deux) afin de répondre aux exigences qu'imposent les articles 103 à 110 de la LCM. Ceux-ci édictent les responsabilités de chaque partie en matière de gestion de cours d'eau.

FIGURE 5. Objectifs visés par la stratégie de la MRC de L'Assomption en fonction des sphères du développement durable.



Dès 2008, la MRC a aussi entrepris une vaste campagne de caractérisation des cours d'eau afin d'accroître ses connaissances et de mieux planifier ses futures interventions. Découle de cette campagne, un rapport synthèse de l'état général de ses cours d'eau (2014). Les conclusions de ce rapport mettent en lumière les diverses

problématiques soulevées (bandes riveraines, ouvrages déficients) en fonction de chacun des bassins versants du territoire et proposent des stratégies d'intervention pour y remédier. Elle procède présentement à l'actualisation de ces inventaires ainsi qu'à l'optimisation de sa cartographie et de ses outils géomatiques.

Bien que la MRC déploie de plus en plus d'efforts à l'amélioration de la qualité de ses cours d'eau, elle souhaite franchir un pas de plus en se dotant d'un outil qui sera en mesure de faciliter sa gestion et de mieux encadrer ses prises de décisions. Elle souhaite développer une stratégie qui s'arrimera aux divers outils existants mis de l'avant par la MRC ainsi que les OBV, tant par ses grandes orientations que par ses objectifs spécifiques. Aussi, elle compte développer une approche visant à concilier les impératifs sociaux, environnementaux et économiques, soit les principes mêmes du développement durable en misant sur la responsabilisation des différents acteurs et intervenants du milieu. Par sa stratégie, la MRC souhaite répondre à ces divers objectifs énoncés à la figure 5.

La stratégie de gestion durable des cours d'eau devient l'outil tout désigné pour permettre à la fois de favoriser une approche concertée, basée sur le partenariat, tout en mettant en place des mesures novatrices ainsi que des pratiques écoresponsables. Elle mise sur la réappropriation des cours d'eau et de ses rives à l'intérieur d'un cadre de mesures et d'actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, la bonification du cadre de gestion et du dialogue avec le milieu.

# 2 LECTURE ET DIAGNOSTIC

## 2.1 Portrait du territoire

La MRC de L'Assomption est composée de cinq municipalités : Repentigny, L'Assomption, L'Épiphanie, Charlemagne et Saint-Sulpice. Au cours des dernières années, la MRC a enregistré une croissance démographique constante portant sa population à près de 126 000 habitants. Son territoire est caractérisé par une zone agricole forte et dynamique, représentant plus de 73 % de celui-ci et totalisant près de 20 000 hectares. Cette zone comprend des terres en culture mais aussi, des milieux humides et des zones boisées généralement fragmentées. La forte proportion des terres agricoles cultivées (86 %) témoigne d'une agriculture intensive et représente une composante importante du paysage local. Sur le territoire de la MRC, plus de 60 % des exploitations agricoles proviennent d'une production végétale (céréales, protéagineux et légumes) tandis que l'élevage contribue pour environ 38 % et porte principalement sur la production de bovins, chevaux et volailles (PDZA, 2013).

Le couvert forestier du territoire correspond à seulement 17 % et se retrouve sous le seuil critique de maintien de la biodiversité établi à 30 %, alors que les milieux humides représentent 6 % et correspondent principalement aux tourbières boisées, marécages et marais (Schéma, 2011). Les milieux naturels sont d'une importance fondamentale pour le maintien de l'équilibre écologique ainsi que pour la protection de la ressource en eau. En effet, la majorité des milieux boisés se retrouve dans des zones vulnérables à la contamination des aquifères. Leur présence contribue donc à la préservation de la qualité de l'eau souterraine grâce à leur pouvoir de rétention et de purification des contaminants. Les milieux naturels jouent également un rôle important dans la prévention des risques naturels (inondations, sécheresses) en agissant comme réservoir et régulateur naturels.

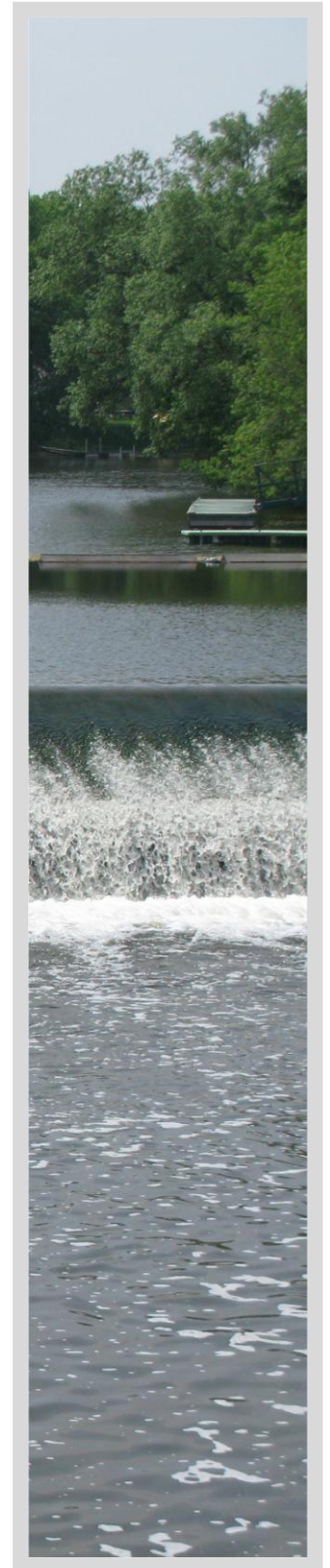


FIGURE 6. Barrage sur la rivière de l'Achigan, Ville de L'Épiphanie.

**CARTE 2. Importance des bassins versants pour le territoire de la MRC de L'Assomption.**



Malgré l'importance des activités agricoles sur le territoire, la MRC possède des zones urbaines bien développées et relativement denses, caractérisées par d'importants pôles commerciaux et industriels. Bien que l'ensemble des municipalités soient pourvues d'une telle offre, les principaux pôles économiques se concentrent à Repentigny et à L'Assomption. Les secteurs d'activités générant le plus d'emplois se retrouvent notamment dans le domaine du commerce de détail, de la construction et de la fabrication (produits métalliques, aliments, meubles, plastique et bois).

Sur le territoire de la MRC, la majorité de la population est raccordée à l'une des cinq stations d'épuration des eaux usées. Ces stations sont localisées à Repentigny (deux), L'Assomption, Saint-Sulpice et L'Épiphanie. Seules 3 000 résidences sont pourvues d'une installation septique. Concernant les services d'alimentation en eau, la population de la MRC est desservie par des réseaux municipaux d'eau

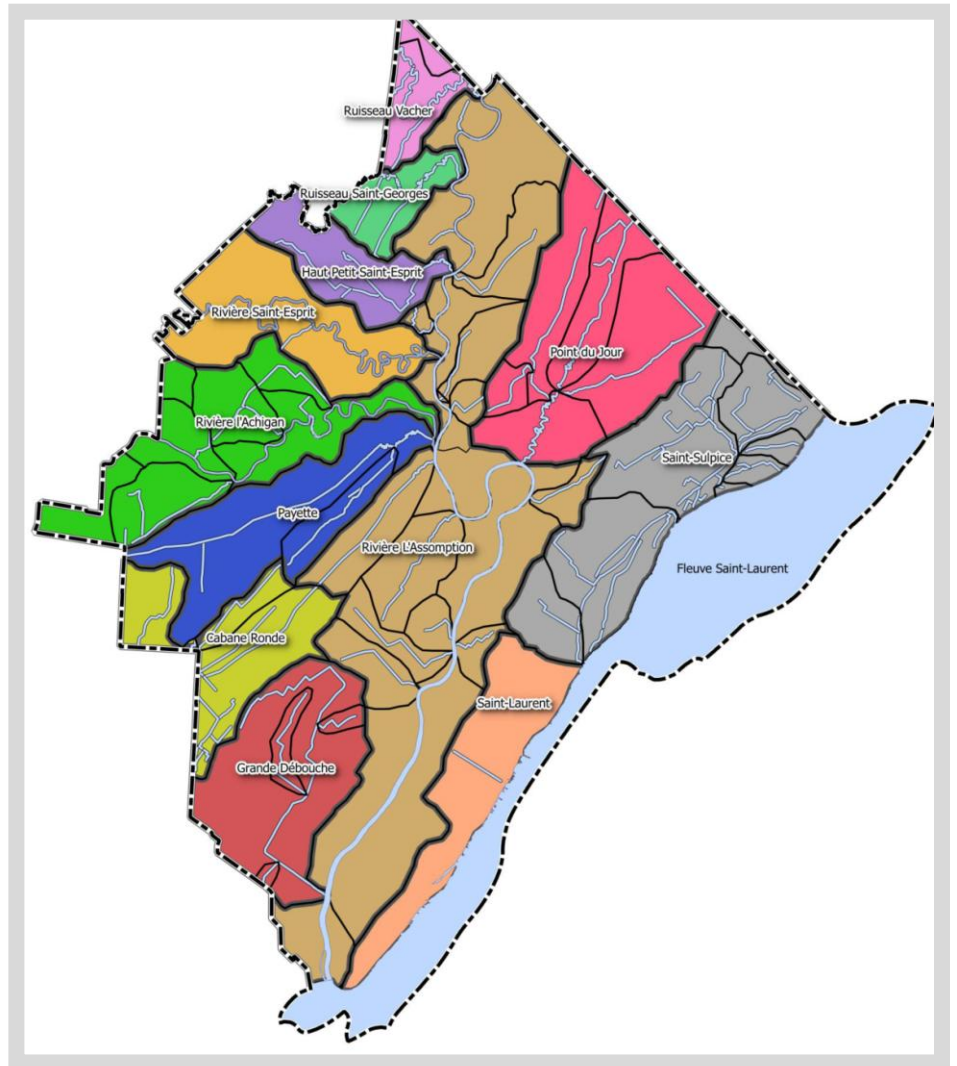
potable dont l'approvisionnement en eau de surface se fait principalement via les rivières L'Assomption et de l'Achigan. Seulement 5,3 % de la population s'alimente à partir des eaux souterraines.

### 2.1.1 Bassins versants principaux et sous-bassins

Le développement des municipalités de la MRC est étroitement lié au réseau hydrographique majeur correspondant notamment au fleuve Saint-Laurent, aux rivières L'Assomption, de l'Achigan et Saint-Esprit. Le territoire de la MRC est

parcouru et irrigué par près d’une cinquantaine de cours d’eau, qui majoritairement, se retrouvent dans le grand bassin versant de la rivière L’Assomption qui s’étend sur plus de 4 200 km<sup>2</sup>. Ce grand bassin draine 65,8 % du territoire de la MRC, alors que le reste du territoire s’irrigue à travers les bassins des rivières des Prairies, des Mille-Îles (6,9 %) ainsi que le bassin versant du fleuve Saint-Laurent (12,7 %). La partie du territoire au sud de l’autoroute 40, soit la presque totalité de la municipalité de Saint-Sulpice et près du quart de Repentigny, s’écoule directement vers le fleuve Saint-Laurent (14,6 %).

Son positionnement en aval du bassin versant de la rivière L’Assomption, rend la MRC particulièrement vulnérable et sensible aux activités et utilisation du sol se déroulant en amont, qu’elles soient agricoles, urbaines ou forestières.



## 2.2 La problématique

### 2.2.1 La qualité

La gestion durable des cours d’eau est devenue au Québec un enjeu de société où tous ont un rôle important à jouer afin d’assurer la pérennité de cette ressource inestimable. Les différentes activités humaines ont engendré des impacts majeurs sur

CARTE 3. Sous-bassins versants de cours d’eau présents sur le territoire de la MRC de L’Assomption



FIGURE 8. Rainette versicolore, Ville de Repentigny.

la qualité, la quantité et l'accessibilité aux cours d'eau. Positionnée à l'exutoire d'un bassin versant fortement dégradé, la MRC de L'Assomption fait face à plusieurs problématiques environnementales, mais également économiques et sociales. L'utilisation du sol et les activités du bassin versant ont donc une incidence importante sur la qualité des cours d'eau du territoire. Certaines activités ou pratiques sont responsables de la dégradation de nos cours d'eau. Celle-ci provient à la fois de sources de pollutions ponctuelles et diffuses.

Les activités agricoles de la MRC ont inévitablement un impact majeur sur les différents cours d'eau qui irriguent son territoire. L'instauration lente des pratiques de contrôle de la pollution diffuse associée aux activités agricoles (bandes riveraines réglementaires, pratiques de gestion bénéfiques, aménagements hydroagricoles, etc.), jumelée à l'intensification des cultures à grands interlignes (maïs, soja, etc.) engendrent une dégradation de la qualité des cours d'eau. Selon les données des stations d'échantillonnage du Réseau-rivières situées sur le territoire de la MRC de L'Assomption, l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (l'IQBP) de 2016 indique une qualité de l'eau variant de « mauvaise » à « douteuse » pour les sous-bassins versants L'Assomption Sud, de l'Achigan, Saint-Esprit et Point-du-Jour. Ces milieux sont caractérisés par d'importantes superficies agricoles. De plus, le sous-bassin versant L'Assomption Sud est l'un des plus urbanisés. Ainsi, la qualité de l'eau semble fortement liée à l'occupation du territoire et aux divers usages.

#### *Influence du réseau hydrographie pour la MRC de L'Assomption :*

9 226,2 km de cours d'eau entrants

412,4 km de cours d'eau présents sur le territoire de la MRC

11,6 km de cours d'eau sortants pour revenir dans la MRC

86,6 km de cours d'eau sortants du territoire de la MRC

Sur le plan agricole, depuis les années 1990, la pression sur les ressources en eau s'est accentuée en raison de l'essor de la culture du maïs et du soja sur le territoire de la MRC. En 2014, selon les données de la Financière Agricole du Québec (FADQ), ces types de culture correspondaient à 62 % de la superficie totale cultivée sur le territoire de la MRC de L'Assomption. L'intensification des cultures à grands interlignes accentue les pressions sur les ressources en eau, puisqu'elle nécessite l'utilisation importante de fertilisants, de pesticides et de travail du sol. Selon les résultats d'une récente étude produite par le MDDELCC (2015) et visant à relever la présence de pesticides dans l'eau, les dépassements des critères de qualité de l'eau ont littéralement bondi. Les critères analysés ont été dépassés dans plus de 97 % des échantillons d'eau puisés dans certaines rivières comparativement aux données antérieures qui indiquaient un dépassement dans seulement



14 % des échantillons. La rivière de l'Achigan, située en partie sur le territoire de la MRC de L'Assomption figure malheureusement parmi les plus touchées. Ces données révèlent la présence importante de différents pesticides détectés dans l'un ou l'autre des échantillons et le dépassement des critères de qualité de l'eau. Ceci a pour effet d'engendrer des impacts directs sur la qualité de l'eau et la santé des espèces aquatiques. La rivière L'Assomption se voit également touchée par cette problématique, mais à un moindre niveau. Soulevons toutefois l'intérêt depuis quelques années de la culture biologique auprès de certains agriculteurs de la région. Aussi, depuis 2005, des gestes concrets ont été posés pour améliorer l'état des écosystèmes aquatiques. Les modifications apportées au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) édictant notamment des normes relatives aux installations d'élevage, aux déjections animales, au retrait des animaux dans les cours d'eau et leurs bandes riveraines ainsi qu'à l'augmentation des superficies cultivées dans les bassins versants dégradés en font partie. Plusieurs acteurs (FUPAL, club agro-conseils, etc.) s'impliquent aussi auprès des producteurs agricoles afin de réduire leurs empreintes environnementales. En 2017, l'UPA lançait l'opération « Bande riveraine » afin de sensibiliser et d'éduquer les agriculteurs face à cet enjeu.

Concernant la problématique de sédimentation, celle-ci varie en fonction de la nature et de l'occupation du sol, de la topographie, de la gestion des eaux de ruissellement, mais également de l'intensité des intempéries. Le drainage agricole permettant d'évacuer les surplus d'eau contribue aussi à cette problématique. Lors de fortes précipitations ou de la fonte des neiges, des volumes d'eau importants rejoignent les réseaux de drainage agricole. À défaut d'une protection adéquate des berges, des exutoires de drainage et des ponceaux, les rives s'érodent. De plus, l'absence de réglementation appliquée aux fossés agricoles a pour effet de faciliter le transport des contaminants vers ceux-ci via l'eau de ruissellement. Les sous-bassins versants cumulant le plus de problématiques de sédimentation s'identifient à ceux de Cabane Ronde, de l'Achigan, L'Assomption et Vacher.

La pollution diffuse s'observe également en milieu urbain. La dénaturalisation des rives (enrochement, remblai, pelouse, etc.), l'utilisation de techniques d'aménagement inappropriées en bordure des plans d'eau jumelée à l'utilisation de produits polluants (engrais, pesticides, produits domestiques), favorisent la dégradation de la qualité du cours d'eau. Ceci a pour effet d'accroître l'érosion de la rive et l'apport de sédiments dans l'eau. L'absence de végétation en rive favorise le

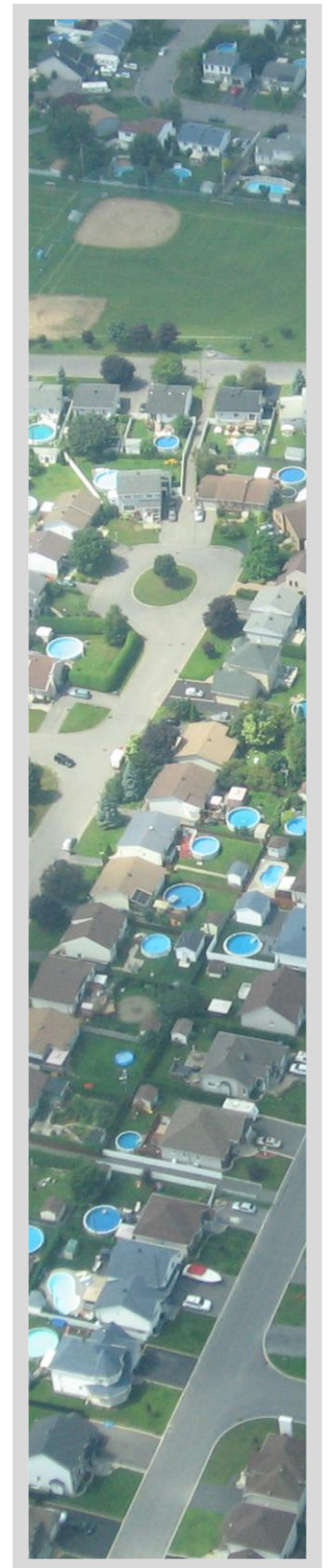


FIGURE 9. Quartier résidentiel de Repentigny.

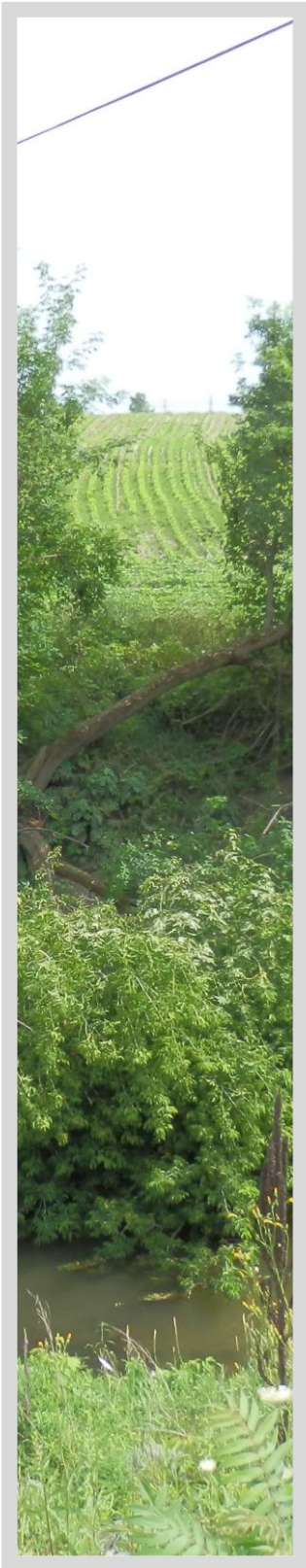


FIGURE 10. Rivière Saint-Esprit,  
L'Épiphanie.

réchauffement et l'augmentation de la concentration de nutriments dans l'eau provoquant le vieillissement prématuré du plan d'eau. En zone urbaine, l'augmentation du coefficient de ruissellement dû aux surfaces imperméables (routes, stationnements, etc.) engendre également des conséquences néfastes sur la qualité et le comportement des cours d'eau. L'urbanisation des territoires, particulièrement aux abords des rivières de L'Assomption, de l'Achigan et du fleuve Saint-Laurent, cause de grandes pressions sur ceux-ci.

En ce qui a trait à la pollution de nature ponctuelle, certaines sources proviennent notamment d'industries, d'émissaires ou encore d'usages spécifiques (site de dépôt des neiges usées, carrières et sablières, terrains contaminés, etc.). Soulignons, que des progrès ont été réalisés dans l'assainissement des eaux usées municipales au cours des dernières années. Le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU, Q-2, r.34.1) en vigueur depuis janvier 2014, impose diverses obligations aux exploitants de ces ouvrages dont le maintien d'un registre. Il permet ainsi d'assurer le suivi relatif aux respects des normes de rejet aux stations d'épuration ainsi que celles rattachées au débordement des ouvrages de surverse. À cet égard, la problématique en lien aux réseaux d'égouts unitaires (captant à la fois les eaux usées et pluviales) subsiste encore sur le territoire de la MRC. Lors de fortes pluies ou en période de crue printanière, des ouvrages de surverse rejettent les surplus d'eaux usées directement dans les cours d'eau. En 2014, plusieurs épisodes de débordements ont été relevés sur le territoire de la MRC. La ressource hydrique fait donc l'objet de multiples pressions et le maintien de son intégrité ne repose pas sur une solution unique. Si la pollution des eaux de surface demeure problématique, la contamination des eaux souterraines l'est tout autant et demande à être documentée davantage. La région de Lanaudière ne dispose que de très peu de données à cet effet.

### 2.2.2 La quantité

En ce qui a trait à l'approvisionnement en eau potable, la majorité de la population de la MRC de L'Assomption s'approvisionne en eau de surface via la rivière L'Assomption et la rivière de l'Achigan. Seulement 5,3% de la population s'alimentent en eaux souterraines dont plus de la moitié sont des puits individuels et privés.

Malgré l'abondance de l'eau, plusieurs municipalités ont connu des pénuries et des anomalies d'approvisionnement au cours des 30 dernières années. Une faible pluviométrie, un bris d'infrastructure ou une fuite dans le réseau de distribution peuvent mener à divers problèmes. Les changements climatiques, en plus d'engendrer des incidences sur la problématique de la qualité de l'eau, risquent aussi d'augmenter ceux sur l'approvisionnement. Les scénarios climatiques optimistes prévoient une augmentation de l'écoulement des principaux tributaires du fleuve Saint-Laurent en hiver, à cause d'une élévation des précipitations sous forme de pluie, et d'une diminution de l'écoulement en été, en raison d'une réduction des précipitations.

Selon les prévisions du consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (Ouranos), le réchauffement du territoire québécois à l'horizon 2050 serait plus marqué en hiver et dans le nord du territoire québécois. Le sud du Québec, serait en moyenne moins affecté par ce phénomène bien que l'on envisage pour les prochaines décennies des événements extrêmes de précipitations et de températures plus fréquents, plus intenses ou plus longs. L'augmentation de la durée des vagues de chaleur et de la quantité des précipitations sont à prévoir. Ces changements se traduisent à la fois par des modifications dans les moyennes de température et de précipitation ainsi que dans leur distribution.

Sur la base de ces prévisions, les principaux impacts attendus pour le sud du Québec sont les suivants :

- incidences directes sur la qualité de l'eau ;
- diminution de la disponibilité de la ressource eau;
- accroissement de la fragilisation des écosystèmes naturels (habitats et biodiversité), prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE);
- inondation des terres et impacts sur le milieu.

### 2.2.3 L'accessibilité et la mise en valeur des cours d'eau

La richesse hydrographique qui caractérise le territoire de la MRC a permis de développer au fil du temps une offre appréciable de services et d'activités récréotouristiques. Cette offre s'est concentrée notamment sur les cours d'eau

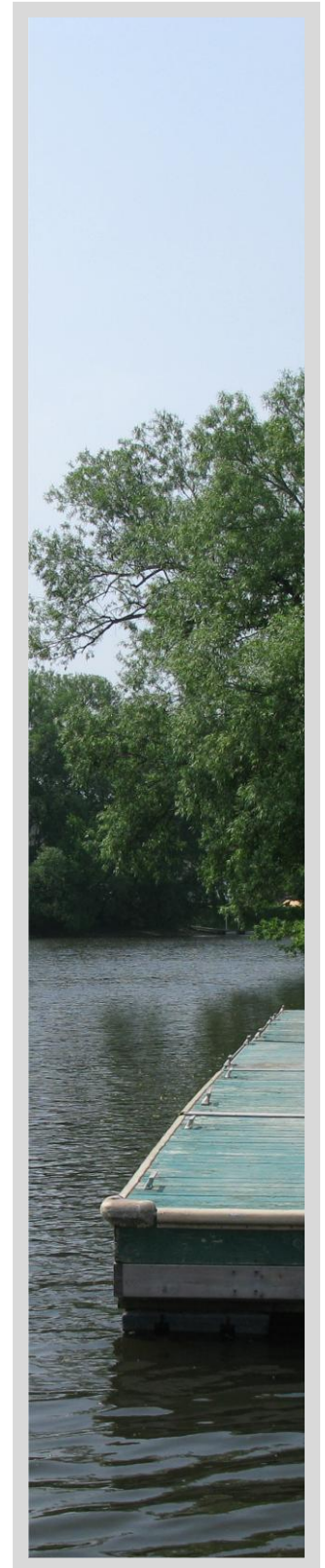


FIGURE 11. Rivière de l'Achigan,  
L'Épiphanie.



FIGURE 12. Sentiers de la Presqu'île, Ville de Repentigny.

d'importance que sont le fleuve Saint-Laurent et les rivières L'Assomption et de l'Achigan. Plusieurs parcs municipaux sont aménagés en front des plans d'eau : les parcs Rochefort, l'île-Lebel et Saint-Laurent à Repentigny, ceux du Barrage et de Québecor à L'Épiphanie ainsi que les nombreux parcs en rive de la rivière L'Assomption (Saint-Louis, Le Sueur, de la Rivière, Lafortune, faunique Desjardins, l'Île aux Trésors) à L'Assomption et Charlemagne.

Des quais, rampes de mise à l'eau et marinas sont également aménagés en rive du fleuve. Le quai municipal de Saint-Sulpice qui dispose d'une rampe de mise à l'eau est localisé en bordure du chemin du Roy et offre une vue panoramique au fleuve. Les Villes de L'Épiphanie et de L'Assomption proposent aussi des circuits canotables sur certains tronçons des rivières de l'Achigan et L'Assomption. À l'été 2016, la Ville de Repentigny a inauguré le Parc-Plage Saint-Laurent. Il s'agit d'un projet novateur en lien au déploiement de la trame verte et bleue du Grand Montréal. Ce projet se caractérise par l'aménagement d'une plage urbaine et d'une voie cyclable reliant le parc à celui de l'île Lebel.

Bien que l'offre d'activités en rive s'avèrent de plus en plus variée sur le territoire de la MRC, la diversité des ressources et attraits qui s'apparentent notamment à l'agrotourisme, au potentiel d'extension des réseaux cyclables, aux infrastructures patrimoniales (routes verte et bleue, chemin du Roy, etc.) et aux circuits canotables, méritent davantage d'être mis en valeur par le biais de l'implantation de projets structurants. Cette volonté d'agir est parfois freinée par diverses contraintes, dont l'accessibilité qui est considéré comme le principal enjeu en ce domaine. Le manque d'infrastructures visant à mieux répondre à la demande et aux besoins du milieu en constitue une seconde.

Bien que les cours d'eau demeurent un bien collectif reconnu, ce caractère public de l'eau est encore trop souvent confronté aux droits privés des riverains de ces mêmes cours d'eau. L'accessibilité publique devient donc, au fil des années, un enjeu de taille dans la mise en œuvre d'une stratégie de gestion durable des cours d'eau à l'échelle régionale.

De plus, de récentes recherches sur la structure des paysages entourant nos cours d'eau, tendent à nous démontrer leur importance au cœur de nombreux enjeux de qualité de l'eau et de maintien de la biodiversité. La réintroduction des paysages

multifonctionnels en milieu agricole tend à s'imposer comme une vision pouvant influencer le maintien de l'intégrité de nos écosystèmes aquatiques et riverains.

Le territoire de la MRC de L'Assomption n'échappe pas à cette problématique dont l'accès aux rives et leur mise en valeur est d'autant plus complexe que l'on retrouve en ces milieux une occupation résidentielle d'importance notamment sur les rives de la rivière L'Assomption et du fleuve Saint-Laurent. En ce qui a trait au secteur plus rural de son territoire, l'occupation dynamique de l'agriculture laisse peu de place pour la mise en valeur des cours d'eau.

## 2.3 Une démarche participative

L'élaboration de la stratégie de gestion durable des cours d'eau s'est appuyée sur une démarche concertée où différents acteurs du milieu concernés par la gestion de l'eau et du territoire ont été mis à contribution. Le premier volet de la démarche, établissant la problématique et les enjeux en matière de gestion des cours d'eau, a été réalisé sur la base de la collecte et de l'analyse des données existantes et d'entretiens auprès des divers acteurs du milieu ciblés. Les citoyens ont également été consultés, au moyen d'un sondage afin de recenser leurs besoins et attentes en ce domaine.



FIGURE 13. Atelier d'idéation, Ville de Repentigny

Des conclusions de cette première étape, les grands thèmes ont été retenus pour alimenter les discussions lors d'une journée «Atelier d'idéation» réalisée en décembre 2016. Cette démarche qui visait à susciter des réflexions et des idées nouvelles, s'est déroulée autour des grands enjeux de la gestion de l'eau dans une perspective de vision d'avenir. Un exercice similaire a également été réalisé pour le secteur agricole au printemps 2017. Une table de concertation a été organisée dans le cadre des actions du PDZA. Cette rencontre s'est articulée davantage autour des irritants ressentis par les intervenants agricoles afin d'énoncer des pistes de solutions et d'harmonisation pouvant améliorer la situation. Ces diverses démarches ont mené à la finalisation du diagnostic sur la gestion des cours d'eau dans la MRC de L'Assomption et sur des pistes de solutions variées.



### 2.3.1 Constats de l'atelier d'idéation

#### Thème ÉDUCATION, SENSIBILISATION, PARTICIPATION CITOYENNE ET PARTAGE DE CONNAISSANCES

- Adapter le message et les objectifs en fonction du public cible;
- Améliorer les connaissances et la diffusion de l'information;
- Favoriser la participation des citoyens aux étapes clés des divers projets;
- Être à l'écoute des besoins et des attentes du milieu;
- Promouvoir les gestes et pratiques écoresponsables;
- Profiter de l'expertise des organismes locaux;
- Favoriser l'éducation participative des jeunes;
- Vulgariser l'information et la rendre disponible.

#### Thème DÉPLOIEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

- Augmenter les accès aux plans d'eau;
- Assurer la conservation et la mise en valeur des milieux naturels;
- Favoriser l'intégration des milieux naturels pour les futurs développements (axés sur le développement durable);
- Promouvoir la sensibilisation et l'implication des citoyens à la préservation des milieux naturels;
- Développer des outils d'intendance pour les propriétaires privés;
- Cibler les sites riverains et naturels d'intérêts et en assurer leur protection et mise en valeur;
- Préserver les milieux naturels et définir les compatibilités d'usage;
- Faire connaître les corridors forestiers et les lieux d'intérêt de la Couronne Nord;
- Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les milieux naturels;
- Identifier les projets rassembleurs;
- Assurer le développement récréotouristique dans le respect des milieux naturels et de la biodiversité.

FIGURE 14. Halte cyclable en bordure de la rivière L'Assomption, Ville de Repentigny.

**Thème** GOUVERNANCE, PARTENARIATS, CONCERTATION ET FINANCEMENT

- Développer l'expertise interne;
- Considérer l'eau comme une ressource et une richesse et non comme une contrainte;
- Définir les rôles et les responsabilités de chacun;
- Améliorer la planification des interventions et mettre en place un processus de suivi;
- Améliorer le partenariat avec les divers acteurs du milieu;
- Uniformiser les normes et les façons de faire;
- Développer des outils efficaces et performants;
- Améliorer et promouvoir les modes de financement;
- Améliorer la clarté et l'harmonisation des règlements;
- Favoriser la concertation des différents intervenants du milieu;
- Accroître la légitimité des acteurs de l'eau (ex. : les organismes de bassins versants);
- Veiller à l'application de la réglementation.

**Thème** PRÉVENTION ET PRÉCAUTIONS EN LIEN AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Améliorer la gestion des eaux pluviales;
- Améliorer la sécurité des prises d'eau et diversifier les sources d'approvisionnement;
- Convaincre les élus et la population de l'urgence d'agir;
- Conserver les milieux naturels dont les milieux humides;
- Quantifier l'impact économique des changements climatiques;
- Développer des outils de gestion performants en lien aux changements climatiques;
- Établir un diagnostic de vulnérabilité des territoires;
- Réduire les îlots de chaleur;
- Promouvoir les projets de recherche et leur diffusion;
- Adopter des démarches préventives plutôt que correctives;
- Promouvoir des aménagements innovants limitant les impacts des changements climatiques;
- Favoriser l'acceptabilité sociale.

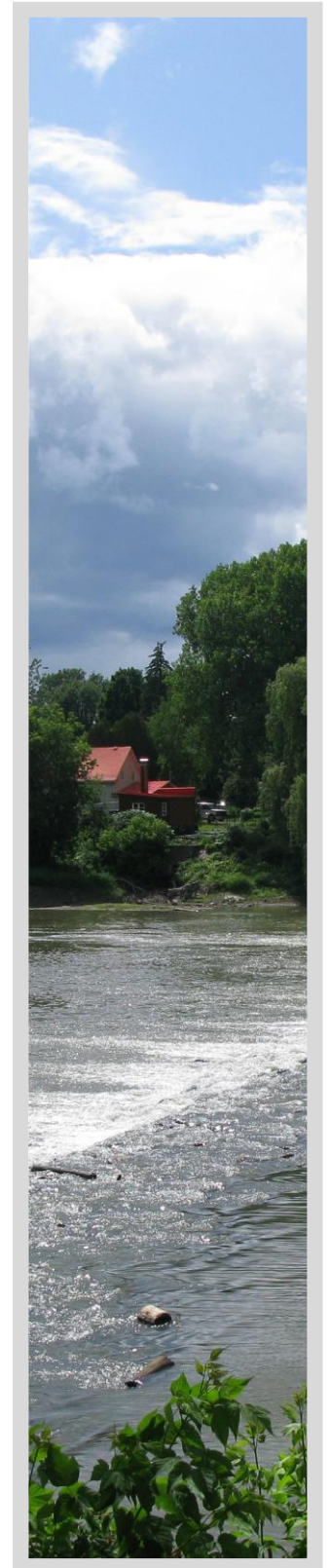


FIGURE 15. Seuil de la prise d'eau potable, rivière L'Assomption, Ville de Repentigny.

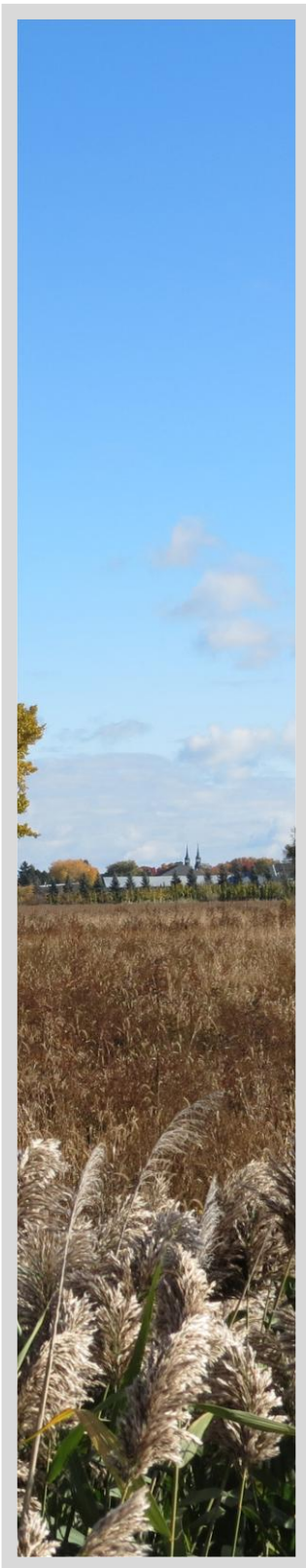


FIGURE 16. Secteur agricole, Ville de L'Assomption.

### 2.3.2 Constats de la table agricole

<b>Irritant</b>	<b>DÉLAI POUR LES TRAVAUX ET INTERVENTIONS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Meilleur arrimage entre les activités agricoles et la période d'interventions permise;</li> <li>○ Planification à plus long terme souhaitée;</li> <li>○ Détenir une meilleure connaissance de l'état des cours d'eau et de la désignation des lits d'écoulement;</li> <li>○ Améliorer le dialogue avec les agriculteurs;</li> <li>○ Rencontrer les riverains en amont des travaux ainsi qu'aux étapes clés de la démarche;</li> <li>○ Se doter d'un processus pour les situations d'urgence nécessitant un court délai;</li> <li>○ Élaborer un calendrier de suivi des cours d'eau.</li> </ul>
<b>Irritant</b>	<b>COÛTS EXCESSIFS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer le partenariat avec les divers acteurs du milieu;</li> <li>○ Réduction des coûts et des délais avec l'embauche d'un ingénieur en cours d'eau à l'interne;</li> <li>○ Analyser la possibilité de créer un fonds d'entretien des cours d'eau (superficie drainée des zones agricoles et urbaines);</li> <li>○ Réflexion sur le partage des coûts;</li> <li>○ Faire respecter la réglementation des bandes riveraines afin de diminuer la fréquence et les coûts d'entretien;</li> <li>○ Améliorer le dialogue avec le milieu;</li> <li>○ Meilleure planification des travaux.</li> </ul>
<b>Irritant</b>	<b>CONTRAINTES INUTILES ET FRAIS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES FOSSÉS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer les communications entre les divers partenaires;</li> <li>○ Harmoniser la réglementation et les coûts des permis entre municipalités;</li> <li>○ Promouvoir les bonnes pratiques;</li> <li>○ Simplifier et uniformiser les communications.</li> </ul>
<b>Irritant</b>	<b>REJETS DES EAUX PLUVIALES RÉSIDENTIELS DANS DES COURS D'EAU/FOSSÉS AGRICOLES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Répartition des coûts selon la superficie drainée des zones urbaine et agricole;</li> <li>○ Favoriser une meilleure gestion des eaux de ruissellement;</li> <li>○ Promouvoir les bonnes pratiques.</li> </ul>



## 2.4 Analyse et enjeux

Sur la base du portrait, des problématiques et des éléments ressortis dans le cadre des démarches participatives, divers constats et enjeux ont été identifiés. L'analyse stratégique reposant sur le relevé des forces, des faiblesses, des opportunités et des contraintes du milieu permet de clarifier certaines problématiques et d'établir des liens entre les diverses composantes. L'analyse externe vise à relever les facteurs extérieurs de l'environnement dans lequel le territoire de la MRC évolue. Par conséquent, la MRC n'a pas à proprement dit de pouvoir sur ces éléments. Elle peut toutefois chercher à s'y adapter ou à s'en protéger. Ceux-ci peuvent avoir un impact négatif ou encore, servir de levier aux activités de cette dernière. La démarche révèle également les forces et faiblesses du fonctionnement interne de la MRC et de son milieu permettant d'agir directement et plus facilement sur ces composantes. La résultante de cette analyse sert d'assise à la stratégie de gestion durable des cours d'eau de la MRC en s'appuyant sur ses forces et ses opportunités pour corriger ses faiblesses et minimiser les contraintes. Cette démarche sert à l'identification des enjeux ainsi qu'à orienter le choix des actions.

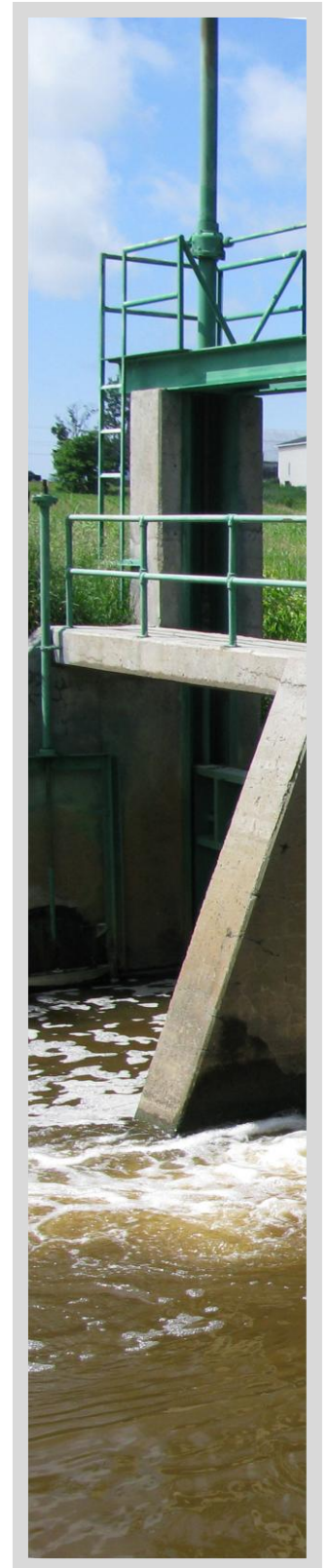


FIGURE 17. Barrage agricole  
X0008025, ruisseau Point-du-Jour,  
Ville de L'Assomption.

## FORCES

- Vaste réseau hydrographique (plus de 50 cours d'eau) et présence de cours d'eau structurants (fleuve Saint-Laurent, rivières L'Assomption et de l'Achigan);
- Zone agricole (73 %) demeure un élément prédominant du paysage local;
- Bonne connaissance de l'état des cours d'eau;
- Dispose d'une réglementation sur les cours d'eau et les boisés;
- Affectations de conservation et identification des corridors verts;
- Outils et moyens réglementaires des municipalités;
- Richesse naturelle variée;
- Boisés et milieux humides contribuant à l'équilibre environnemental ainsi qu'au maintien de la qualité de l'eau;
- 11 écosystèmes qualifiés de prioritaires à la mise en valeur et à la conservation sont répertoriés sur le territoire de la MRC;
- Les agriculteurs sont de plus en plus sensibilisés à l'agriculture biologique.

## FAIBLESSES

- Les charges de phosphore des milieux urbains et agricoles;
- L'agriculture intensive induit une fragilisation de l'équilibre des milieux naturels;
- Présence importante de pesticides dans les échantillons d'eau (rivières de l'Achigan, L'Assomption, etc.);
- Certains cours d'eau sensibles à l'érosion cumulent des taux importants de sédimentation (Cabane Ronde, de l'Achigan, L'Assomption et Vacher);
- Travaux illégaux et non-respect de la réglementation;
- Manque de ressources techniques spécialisées;
- Gestion des eaux de ruissellement déficiente ou non optimisée;
- L'accès aux rives et leur mise en valeur (tenure privée des terres);
- Processus complexe et coûteux des travaux en cours d'eau;
- Absence de balises claires pour le partage des coûts des travaux;
- Nécessité d'éduquer et de sensibiliser les divers acteurs de milieu de façon continue.

## OPPORTUNITÉS

- Le bassin versant de la rivière L'Assomption draine près de 66 % de la MRC;
- Plusieurs organismes proactifs dans la préservation et la mise en valeur des milieux naturels (CIEL, OBV, FUPAL, club-conseil, OBNL, ZIP, etc.);
- Volonté politique d'améliorer l'accessibilité et la mise en valeur des milieux naturels et plus particulièrement des cours d'eau;
- Implication de la MRC et de ses villes dans le projet d'élaboration du plan d'action du corridor forestier du Grand Coteau;
- 80,4 % du territoire de la MRC de L'Assomption est inclus dans le Plan directeur de l'Eau (PDE) de l'OBV CARA;
- Orientations et objectifs du PMAD en lien à la gestion des milieux naturels;
- Majorité des boisés et des corridors forestiers présente un intérêt métropolitain;
- L'accroissement des cultures biologiques dans la région;

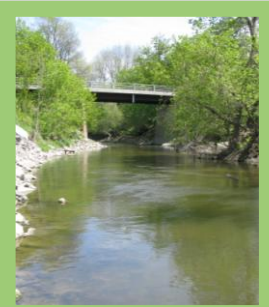
## CONTRAINTES

- Le territoire de la MRC est localisé à l'exutoire du bassin versant de la rivière L'Assomption;
- L'utilisation du sol et les activités en amont ont une incidence importante sur la qualité des eaux en aval;
- Les sols sont composés essentiellement de dépôts fluviaux et littoraux dominés par l'argile;
- La lourdeur administrative et la pluralité des acteurs;
- Peu de financement disponible des divers paliers gouvernementaux;
- Banques de données peu harmonisées et partage des connaissances difficile;
- L'impact des changements climatiques sur la qualité et la quantité des eaux;
- Propagation des espèces exotiques envahissantes (agrile du frêne, renouée du Japon, roseau commun, etc.).

## 2.4.1 Les enjeux

Les cinq enjeux de la gestion durable des cours d'eau s'identifient aux suivants :

<b>1</b>	<b>GOUVERNANCE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Cadre de gestion et d'intervention;</li><li>○ Arrimage des règlements, PDE et SAD;</li><li>○ Harmonisation des actions sur le territoire.</li></ul>
<b>2</b>	<b>ACCESSIBILITÉ ET APPARTENANCE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Intégration de la trame verte et bleue du PMAD;</li><li>○ Sensibilisation et éducation;</li><li>○ Accès public aux cours d'eau;</li><li>○ Préservation et mise en valeur des milieux naturels.</li></ul>
<b>3</b>	<b>DIALOGUE ENTRE LES DIVERS ACTEURS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Communication et concertation;</li><li>○ Partage d'informations et transfert de connaissances;</li><li>○ Arrimage des intérêts et des besoins divergents.</li></ul>
<b>4</b>	<b>QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES COURS D'EAU :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Approvisionnement en eau de surface;</li><li>○ Traitement des eaux;</li><li>○ Sédimentation des cours d'eau;</li><li>○ Contaminants et enrichissement des eaux;</li><li>○ Respect des bandes riveraines;</li><li>○ Promotion des pratiques écoresponsables.</li></ul>
<b>5</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUES :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Zones à risque de mouvement de terrain;</li><li>○ Gestion des inondations;</li><li>○ Îlots de chaleur et santé.</li></ul>



# 3 LE CADRE STRATÉGIQUE

Le cadre stratégique doit tenir compte de la qualité de l'eau qui entre sur son territoire et de celle qui en sort. Comme la MRC de L'Assomption se situe à l'exutoire du bassin versant de la rivière L'Assomption, elle reçoit une eau déjà affectée par les activités anthropiques.

Cette contrainte devient une opportunité pour la MRC d'afficher son leadership en matière de gestion durable et de concertation pour l'amélioration des cours d'eau par bassin versant. Ce dernier qui recoupe souvent plusieurs territoires de MRC s'inscrit dans le processus de collaboration régionale de l'organisme de bassin versant d'où l'intérêt de renforcer les liens de partenariat.

Son positionnement a également un impact sur les eaux qui quittent son territoire notamment pour les cours d'eau agricoles de la Zone GIRE des Mille-Îles ainsi que ceux de Repentigny, Saint-Sulpice et Lavaltrie. Par conséquent, elle doit tenir compte de ses activités qui peuvent influencer l'état des milieux aquatiques.

Par cette stratégie, la MRC se dote d'un cadre qui répond aux exigences territoriales, qui pallie aux lacunes et s'outille pour intervenir efficacement.

En misant sur les forces et opportunités afin d'agir sur les faiblesses et contraintes, la stratégie définit l'énoncé de vision qui servira d'assise pour l'élaboration des orientations et du plan d'action.



FIGURE 18. Parc Léo-Jacques, rivière L'Assomption, Ville de L'Assomption.

## 3.1 La vision

*La MRC de L'Assomption ... Une MRC engagée, responsable  
et efficiente pour la gestion des cours d'eau*

### UNE MRC ENGAGÉE :

- à l'amélioration continue de la qualité de ses cours d'eau;
- auprès de la collectivité et des divers acteurs et intervenants du milieu;
- au déploiement d'un processus de concertation au sein même de la démarche;
- à l'amélioration continue des connaissances et de la qualité de vie.

### UNE MRC RESPONSABLE :

- en mesure de s'adapter aux changements climatiques;
- qui s'est dotée de moyens et d'outils de gestion efficaces;
- qui mise sur un mode préventif plutôt que réactif;
- qui s'intègre à un processus d'amélioration et de suivi continus.

### UNE MRC EFFICIENTE :

- dans le traitement des demandes et leur suivi;
- dans la coordination avec les divers acteurs;
- dans les démarches de sensibilisation et d'éducation;
- dans la gestion des coûts et leur partage.

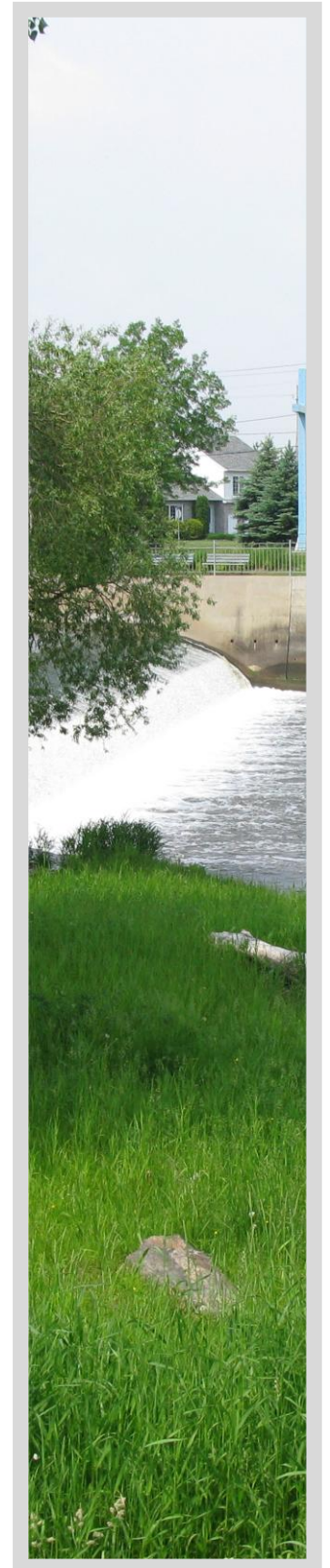


FIGURE 18. Rivière de l'Achigan,  
L'Épiphanie.

## 3.2 Les orientations



FIGURE 20. Ruisseau Deslongchamps,  
Paroisse de L'Épiphanie.

### Orientation 1 - Améliorer le cadre de gestion des eaux

La gestion de l'eau constitue une responsabilité partagée. Tous sont concernés par cette question et ont un rôle important à jouer face à l'amélioration de cette ressource. L'implication et la participation des divers paliers gouvernementaux et des instances municipales s'avèrent alors essentielles.

Consciente de la complexité du cadre de gestion des cours d'eau, la MRC désire vulgariser le processus afin que tous s'y retrouvent. Pour y

parvenir, il est nécessaire de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun tout en axant ses efforts sur une amélioration continue de ses connaissances. Elle souhaite bonifier sa banque de données et favoriser le partage de l'information au moyen de partenariats et de l'application d'outils et de technologies diversifiés.

Par les pouvoirs que lui confère la *Loi sur les compétences municipales* en matière de gestion des cours d'eau, la MRC a à cœur de fournir un service de qualité à l'ensemble de la collectivité.

#### *Les objectifs pour l'orientation 1 :*

- 1.1 Clarifier le rôle et les responsabilités des intervenants en matière de gestion de l'eau;
- 1.2 Faciliter l'échange des informations afin d'éviter le dédoublement des efforts et le cloisonnement des connaissances;
- 1.3 Favoriser l'acquisition des connaissances en visant des actions efficaces et responsables par bassin versant de cours d'eau.

## Orientation 2 - Améliorer la qualité environnementale des cours d'eau

L'amélioration de la qualité environnementale des cours d'eau réfère à une diversité d'enjeux. Parmi ceux-ci, notons la réduction des pressions exercées sur les écosystèmes ou encore la nécessité d'assurer un approvisionnement en eau potable sécuritaire.

Dans cette optique, la conservation, la protection et la restauration des milieux naturels doivent se faire dans une perspective viable.

Dans le même ordre d'idée, la MRC estime aussi important de renforcer ses actions en matière d'éducation et de sensibilisation, notamment quant à l'importance du rôle qu'occupent les cours d'eau, aux pratiques écoresponsables ainsi qu'aux programmes et sources de financement disponibles. Elle souhaite également soutenir des comportements responsables dans le but de contribuer à l'amélioration de cette richesse hydrique sur le territoire.

Les changements climatiques apportant leur lot de défis, la MRC compte déployer des efforts afin de s'adapter à cette réalité en misant sur l'application des principes de prévention et de précaution. La collaboration de tous les acteurs du milieu sera à cette fin essentielle.



FIGURE 21. Cours d'eau à Saint-Sulpice.

### *Les objectifs pour l'orientation 2 :*

- 2.1 Réduire les pressions exercées sur le territoire pouvant affecter le maintien ou l'amélioration de l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains;
- 2.2 Assurer un approvisionnement en eau potable sécuritaire;
- 2.3 Assurer la protection et la restauration des milieux naturels dans une perspective viable;
- 2.4 Déployer des efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques.



FIGURE 22. Atelier d'idéation du  
14 décembre 2017, Repentigny.

### Orientation 3 - Favoriser l'acceptabilité sociale des interventions en cours d'eau

L'acceptabilité sociale est le pilier d'une relation harmonieuse avec le milieu. En l'absence de celle-ci, il devient parfois difficile d'intervenir efficacement sur le territoire, particulièrement en matière de gestion des cours d'eau qui réfèrent à une diversité d'enjeux. Cette notion constitue donc de nos jours un incontournable dans la réalisation de tout projet. Les riverains ont parfois des attentes et des besoins divergents. Pour

certaines citoyens, les cours d'eau constituent des lieux de ressourcement ou de loisirs, alors que pour d'autres, il s'agit d'une ressource indispensable à leurs activités. L'utilité des cours d'eau en agriculture, notamment l'irrigation des terres et son impact sur le rendement des cultures, peut rendre ces usagers plus réticents à laisser cette gestion à d'autres. Ils souhaitent des interventions rapides, efficaces et à moindre coût. Les coûts parfois élevés des interventions peuvent nuire au bon déroulement d'un projet. De ce fait, il est impératif de bien communiquer avec l'ensemble des parties prenantes afin que les enjeux sous-jacents aux interventions projetées ou à la réglementation en vigueur soient bien compris. Pour y parvenir, il est nécessaire de forger des liens de confiance avec le milieu, les intervenants locaux et les ministères.

Si toutes les mesures sont prises pour favoriser l'acceptabilité sociale, les relations et la compréhension mutuelle entre les citoyens, les agriculteurs et le milieu municipal ne s'en trouvera que meilleur.

#### *Les objectifs pour l'orientation 3 :*

- 3.1 Renforcer le partenariat entre les divers acteurs du milieu;
- 3.2 Susciter la mise en place de mécanismes participatifs et d'une gestion responsable.



## Orientation 4 - Accroître l'accessibilité et la mise en valeur des cours d'eau

L'accessibilité et la mise en valeur des cours d'eau est au cœur des préoccupations de la collectivité. Il s'agit d'une richesse naturelle commune qu'il convient de sauvegarder. Une grande part des rives des cours d'eau étant de tenure privée sur le territoire de la MRC, la mise en valeur des lieux communs et stratégiques s'avère complexe et d'autant plus importante. L'amélioration des accès aux cours d'eau favorisera le sentiment d'appartenance à ces milieux et engendrera, par le fait même, un plus grand intérêt des citoyens à œuvrer à leur préservation. De ce fait, il ne suffit pas de rendre les rives accessibles, sans égard à la qualité de leur milieu. On se doit de veiller également au maintien et à l'amélioration de ces cours d'eau. Des cours d'eau en santé sont plus attractifs, que ce soit pour la beauté du paysage ou la pratique d'activités de loisirs. Le déploiement de la trame verte et bleue s'inscrit dans cette volonté de mettre en valeur la ressource eau, au bénéfice de la faune, de la flore et de la population.

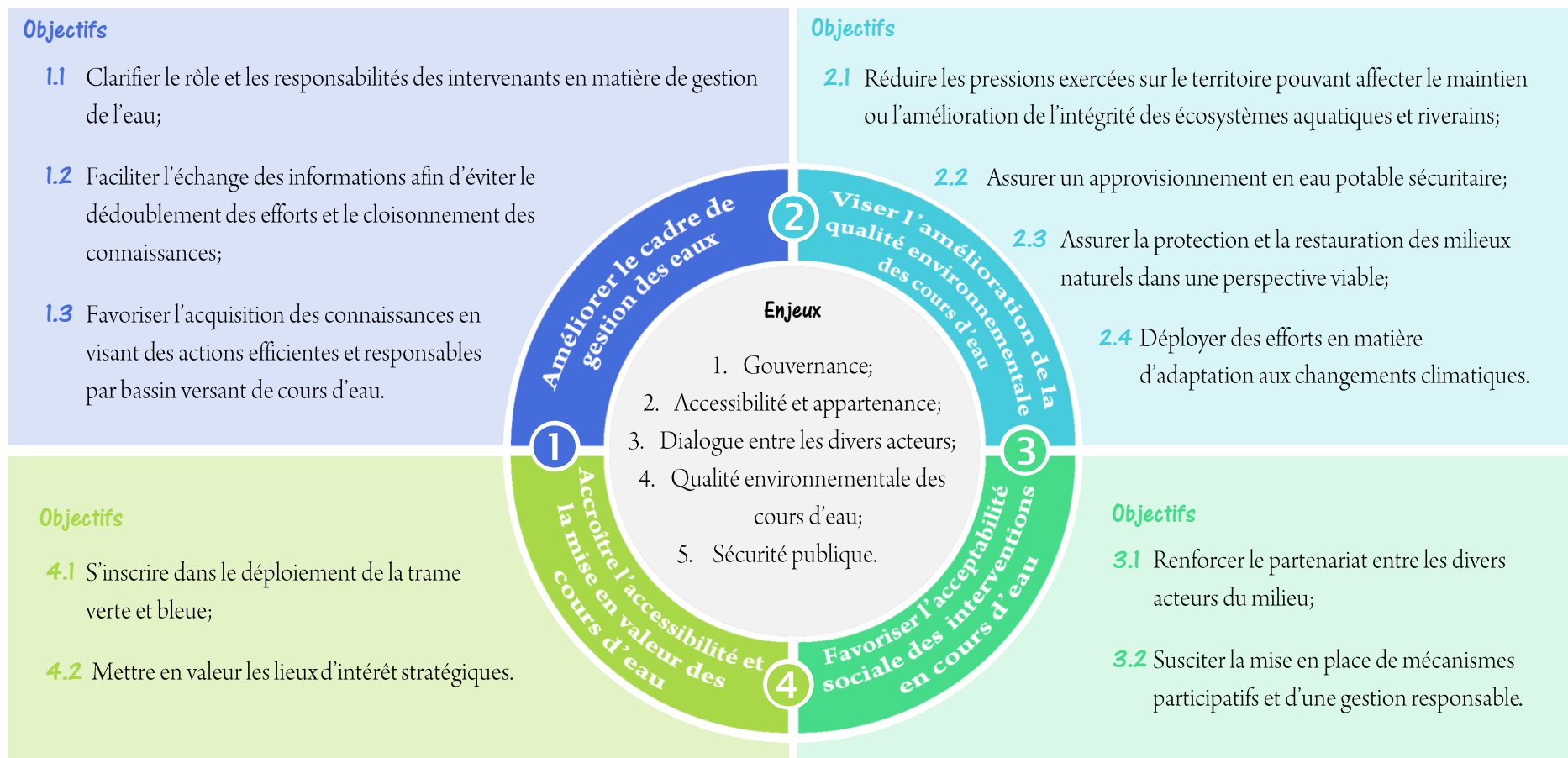


FIGURE 23. Parc Léo-Jacques, rivière L'Assomption, Ville de L'Assomption.

### *Les objectifs pour l'orientation 4 :*

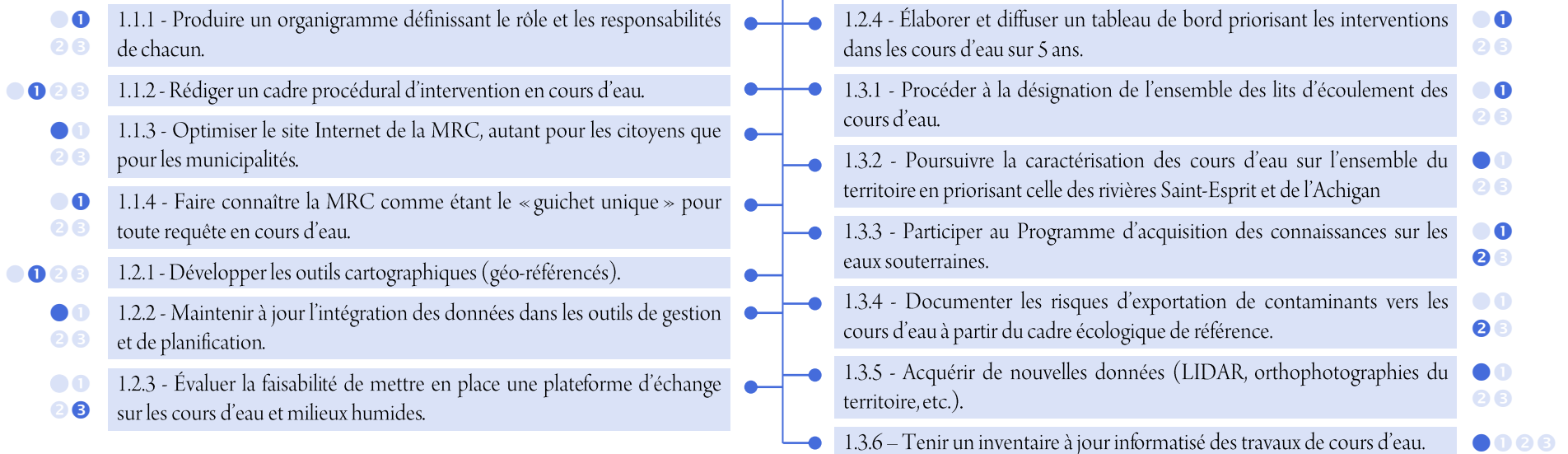
- 4.1 S'inscrire dans le déploiement de la trame verte et bleue;
- 4.2 Mettre en valeur des lieux d'intérêt stratégiques.

## SYNTHÈSE DES ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES COURS d'eau.



## SYNTHÈSE DES ACTIONS PAR ORIENTATION

### ORIENTATION 1 – AMÉLIORER LE CADRE DE GESTION DES EAUX



● Action continue    1 Action à réaliser à court terme (0 à 2 ans)    2 Action à réaliser à moyen terme (2 à 5 ans)    3 Action à réaliser à long terme (plus de 5 ans)

## ORIENTATION 2 – AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES COURS D’EAU

● ① ② ③	2.1.1 - Poursuivre l'intégration des connaissances issues des plans directeurs de l'eau des OBV aux outils urbanistiques.	● ●	2.2.4 - Diffuser l'information auprès des citoyens en regard des défis pour un approvisionnement en eau potable sécuritaire.	● ① ② ③
● ① ② ③	2.1.2 - Caractériser les pressions pouvant affecter la qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques et identifier les principales causes de dégradation.	● ●	2.3.1 - Élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques.	● ① ② ③
● ① ② ③	2.1.3 - Se doter d'un Plan de suivi de la qualité de l'eau par bassin versant de cours d'eau.	● ●	2.3.2 - Se doter d'une stratégie de naturalisation des bandes riveraines en milieu agricole.	● ① ② ③
● ① ② ③	2.1.4 - Appuyer et susciter des initiatives avec le milieu agricole visant à réduire les sources de pollution diffuse notamment, en provenance des fossés s'égouttant aux cours d'eau.	● ●	2.3.3 - Élaborer un bulletin d'information annuel pour le mois de l'eau (juin).	● ① ② ③
● ① ② ③	2.1.5 - Susciter le développement d'outils urbanistiques novateurs.	● ●	2.3.4 - Développer des outils de sensibilisation et d'éducation auprès de la population.	● ① ② ③
● ① ② ③	2.1.6 - Diffuser l'information auprès des citoyens en matière de pratiques écoresponsables de nos ressources en eau.	● ●	2.4.1 - Accroître les connaissances sur les infrastructures vertes dans la gestion des eaux pluviales.	● ① ② ③
● ① ② ③	2.1.7 - Valider la faisabilité d'encadrer l'aménagement des fossés de ligne en milieu agricole.	● ●	2.4.2 - Promouvoir l'autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales au sein de la MRC et des municipalités (élaboré par le ROBVQ).	● ① ② ③
● ① ② ③	2.2.1 - Bonifier l'identification des aires d'affectation du territoire qui contribuent à la protection de la source d'eau exploitée pour le prélèvement notamment, les parcs naturels, les aires protégées ou les milieux humides.	● ●	2.4.3 - Valider la faisabilité de développer un projet pilote qui vise à définir l'espace de bon fonctionnement d'un cours d'eau.	● ① ② ③
● ① ② ③	2.2.2 - Intégrer les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable aux outils urbanistiques.	● ●	2.4.4 - Mettre en place des mesures et actions favorisant l'adaptation aux changements climatiques.	● ① ② ③
● ① ② ③	2.2.3 - Adopter des mesures réduisant les risques pour la santé publique dans les aires de protection immédiate d'un site de prélèvement pour l'approvisionnement en eau potable.	● ●	2.4.5 - Augmenter la diffusion de l'information en regard des technologies de l'environnement disponibles et accessibles aux citoyens.	● ① ② ③
		● ●	2.4.6 - Optimiser les partenariats avec les groupes de chercheurs (Ouranos, CIEL, etc.).	● ① ② ③
		● ●	2.4.7 - Améliorer les connaissances en regard des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire.	● ① ② ③

● Action continue    ① Action à réaliser à court terme (0 à 2 ans)    ② Action à réaliser à moyen terme (2 à 5 ans)    ③ Action à réaliser à long terme (plus de 5 ans)

## ORIENTATION 3– FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● ① ② ③ 3.1.1 - Organiser une table d'échange annuelle sur les enjeux de l'eau.</li> <li>● ① ② ③ 3.1.2 - Rencontrer périodiquement les représentants de la FUPAL afin d'échanger sur les dossiers de cours d'eau.</li> <li>● ① ② ③ 3.1.3 - Assurer le maintien des liens entre les divers acteurs du milieu tout en développant de nouveaux partenariats.</li> <li>● ① ② ③ 3.1.4 - Promouvoir les divers programmes de financement.</li> <li>● ① ② ③ 3.1.5 - Accroître le rôle et recentrer les objectifs du comité cours d'eau (intégrer des représentants des OBV).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● ① ② ③ 3.2.1 - Élaborer un cadre procédural de la participation citoyenne pour les travaux en cours d'eau.</li> <li>● ① ② ③ 3.2.2 - Valoriser les initiatives citoyennes en collaboration avec les divers partenaires (projet CIEL, MONSOL.CA, etc.).</li> <li>● ① ② ③ 3.2.3 - Mise en place d'une table de travail en amont des travaux d'aménagement en cours d'eau.</li> <li>● ① ② ③ 3.2.4 - Réfléchir sur l'optimisation de la méthode de partage des coûts des travaux en cours d'eau.</li> <li>● ① ② ③ 3.2.5 - Se doter d'une expertise professionnelle diversifiée.</li> </ul> |
|---|---|---|

## ORIENTATION 4– ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● ① ② ③ 4.1.1 - Poursuivre les efforts de reconnaissance du corridor forestier du Grand Coteau et assurer la mise en œuvre du plan d'action.</li> <li>● ① ② ③ 4.1.2 - Accroître les efforts de connectivité écologique.</li> <li>● ① ② ③ 4.1.3 - Bonifier le contenu des outils urbanistiques.</li> <li>● ① ② ③ 4.1.4 - Poursuivre les mesures et actions de la MRC en lien au reboisement.</li> <li>● ① ② ③ 4.2.1 - Répertoire et identifier en collaboration avec les municipalités les lieux stratégiques et les accès potentiels aux plans d'eau.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● ① ② ③ 4.2.2 - Inciter et appuyer les municipalités à développer des projets de mise en valeur intégrée des rives de nos cours d'eau.</li> <li>● ① ② ③ 4.2.3 - Promouvoir et mettre en valeur les sites et circuits existants en lien aux cours d'eau en collaboration avec les divers partenaires.</li> <li>● ① ② ③ 4.2.4 - Accroître les actions de sensibilisation et d'éducation des lieux d'intérêt.</li> <li>● ① ② ③ 4.2.5 - Consulter la population dans le but de cibler les besoins et intérêts en matière d'accès.</li> </ul> |
|---|---|---|

- Action continue      ① Action à réaliser à court terme (0 à 2 ans)      ② Action à réaliser à moyen terme (2 à 5 ans)      ③ Action à réaliser à long terme (plus de 5 ans)



# 4 CONCLUSION

---

Cette stratégie de gestion durable des cours d'eau vise à combler un besoin de gestion et de planification des actions au sein du territoire de la MRC. Celle-ci souhaite poursuivre ses efforts en matière d'acquisition et de diffusion des connaissances. L'acquisition d'information supplémentaire rattachée au domaine hydrique s'avère primordiale pour l'amélioration de l'état des cours d'eau ainsi que pour assumer pleinement le rôle et les pouvoirs octroyés aux MRC par la LCM. La MRC, en collaboration avec ses municipalités, désire aussi accroître le partenariat avec les divers acteurs et intervenants du milieu dans le but de mettre en commun des moyens et efforts pour agir efficacement sur le milieu. Elle accorde également une grande importance au déploiement d'outils de sensibilisation et d'éducation. Une amélioration de la gestion des cours d'eau passe nécessairement par une plus grande responsabilisation des citoyens face au bien commun que représentent les cours d'eau et milieux naturels du territoire. Enfin, la MRC souhaite collaborer davantage avec des intervenants municipaux à la mise en valeur et à l'amélioration des accès aux cours d'eau.

La mise en œuvre de la stratégie de gestion durable des cours d'eau est une démarche commune nécessitant l'engagement et la collaboration des divers partenaires du milieu. Dans le but de bien encadrer les actions et les prises de décisions de la MRC, un plan d'action quinquennal découlant des grandes orientations et des objectifs identifiés sera élaboré. Ce plan identifiera les moyens à prendre et leur échéancier. Des indicateurs de suivi accompagneront également chacun des objectifs de la stratégie afin d'évaluer la performance des actions proposées et d'assurer l'atteinte des objectifs recherchés.

**FIGURE 24.** Ruisseau Saint-Georges, secteur Saint-Gérard-Magella, Ville de L'Assomption.

## RÉFÉRENCES

- Arsenault et Robert, 2014. La notion d'espace de liberté des cours d'eau. UQAR, 23 p.
- Biron, Pascale, 2013. Espace de liberté : Un cadre de gestion intégrée pour la conservation des cours d'eau dans un contexte de changements climatiques. 140 p.
- Club conseil Gestrie-Sol, 2014. À chacun sa bande. Publication, 24 p.
- Communauté métropolitaine de Montréal, 2011. Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Montréal, 192 p.
- Communauté métropolitaine de Montréal, 2012. Plan d'action 2012-2017 du plan métropolitain d'aménagement et de développement. Montréal, 8 p.
- Communauté métropolitaine de Montréal et Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2012. Portrait statistique agricole de la MRC de L'Assomption. 15 p.
- Conseil des académies canadiennes, 2012. L'eau et l'agriculture au Canada : Vers une gestion durable des ressources en eau. Comité d'experts sur la gestion durable de l'eau des terres agricoles du Canada, 324 p.
- Conseil des bassins versants des Mille-Îles, 2014. Problèmes prioritaires, orientations et objectifs du PDE de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants du COBAMIL. Dans : *Plan directeur de l'eau*. 1ère édition, volume 4, vol. 1-5. Sainte-Thérèse, Québec.
- Cori L. Barraclough et Wm. Patrick Lucey. La conception urbaine axée sur une gestion durable de l'eau ». SCHL, 21 pages.
- Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, 2015. Plan directeur de l'eau de la Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption. 342 p.
- Environnement Canada, 2004. Quand l'habitat est-il suffisant?. Gouvernement du Canada, 2<sup>e</sup> édition, 88 p.
- Fabienne Mathieu, 2014. Mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau. Arrimage entre les outils d'aménagement du territoire et les plans directeurs de l'eau. Vecteur Environnement. Sept. 2014.
- Financière agricole du Québec, 2014. Base de données sur les types de culture.
- Fondation de la faune du Québec et UPA, 2011. Pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. 122 p.

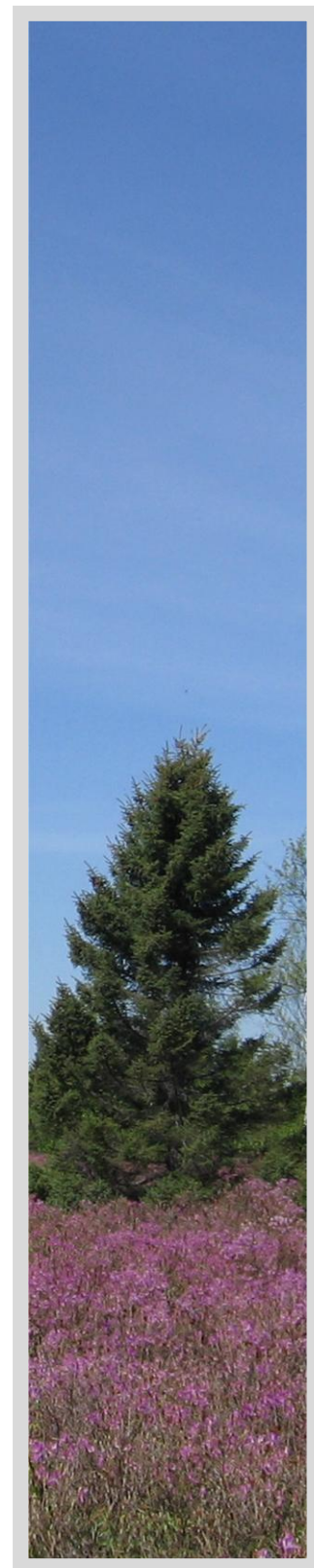


FIGURE 24. Bois des Terres Noires,  
Ville de L'Assomption.

Giroux, I., 2015. Présence de pesticides dans l'eau au Québec : Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2011 à 2014. Québec, MDDELCC, 64 p.

Gouvernement du Québec, 2002. Politique nationale de l'eau, Bibliothèque nationale du Québec. 92 p.

Gouvernement du Québec, 2012. Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques, le Québec en action vert 2020. 52 p.

Gouvernement du Québec, 2012. Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. 66 p.

Gouvernement du Québec, 2018. Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, ch. C-6.2., Éditeur officiel du Québec, à jour 1er juin 2018, 18 p.

Gouvernement du Québec, 2018. Loi sur les compétences municipale, ch. C-47.1., Éditeur officiel du Québec, à jour 1er juin 2018, 245 p.

Milot, N., L. Lepage, A. Choquette, J. Lafitte, V. Larivière, J. Larocque, B. Lefebvre, V. Marquet et A. Veret, 2013. Adaptation aux changements climatiques et gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec : une analyse sociopolitique des défis et des opportunités. Montréal, Réalisé dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du Gouvernement du Québec. Institut des sciences de l'environnement - UQÀM, 324 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2015. Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-20. Gouvernement du Québec, 121 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2018. Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030. Gouvernement du Québec, 80 p.

MRC de L'Assomption, 2012. Schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement #146 – Génération 3), Vers la consolidation de notre identité lanauoise et métropolitaine, 19 décembre 2012, L'Assomption (Québec).

MRC de L'Assomption, 2013. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) du territoire de la MRC de L'Assomption. 110 p.

MRC de L'Assomption, 2014. État général des cours d'eau. Rapport final, 56 p.



# ANNEXE 1

---

*La Stratégie de gestion durable des cours d'eau de la MRC de L'Assomption s'arrime avec les différents outils de planification et vient unifier les préoccupations du territoire en lien avec la gestion de l'eau pour offrir un milieu de vie sain et dynamique.*

*Cette section présente les objectifs de la Stratégie qui appuient, entre autres :*

- Les objectifs spécifiques du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de L'Assomption;*
  - Les actions du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Assomption;*
  - Les objectifs du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal;*
  - Les objectifs du plan directeur de l'eau (PDE) du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL);*
  - Les défis du plan directeur de l'eau (PDE) de l'organisme de bassin versant CARA.*
-

## ORIENTATION 1 AMÉLIORER LE CADRE DE GESTION DES EAUX

**Enjeux**  
*1 – Gouvernance*  
*3 – Dialogue entre les divers acteurs*

**Objectif 1**  
 Clarifier le rôle et les responsabilités des intervenants en matière de gestion de l'eau

N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	
N° ACTION DU PDZA	1 - Mettre en place une table de concertation des acteurs du milieu agricole et municipal.
N° OBJECTIF DU PMAD	
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	
N° DÉFI PDE CARA	Défi 1.4 – L'uniformité des dispositions réglementaires et leurs applications. Défi 1.6 – Une prise de décision concertée. Défi 1.7 – Une responsabilisation accrue des différents intervenants. Défi 1.10 – La reconnaissance de l'organisme de bassin versant dans le processus d'élaboration des SAD, plans d'urbanisme et autres outils ayant une influence sur le territoire.

**Enjeux**  
*3 – Dialogue entre les divers acteurs*

**Objectif 2**  
 Faciliter l'échange des informations afin d'éviter le dédoublement des efforts et le cloisonnement des connaissances

N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-A1.1 – Coordonner les interventions sur la base de concept de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.
N° ACTION DU PDZA	1 - Mettre en place une table de concertation des acteurs du milieu agricole et municipal. 4 - Création d'un guichet unique en matière de gestion des cours d'eau.
N° OBJECTIF DU PMAD	
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	Objectif C1.3 – Promouvoir des pratiques agroenvironnementales et hydro-agricoles permettant de limiter l'érosion. Objectif C.1.4 – Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales.
N° DÉFI PDE CARA	Défi 6.1 – L'accès à l'information. Défi 6.3 – Acquisition, partage et actualisation des connaissances.

## ORIENTATION 1 AMÉLIORER LE CADRE DE GESTION DES EAUX

### Enjeux Objectif 3

3 – Dialogue entre les divers acteurs

Favoriser l'acquisition des connaissances en visant des actions efficaces et responsables par bassin versant de cours d'eau

N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-A1.1 – Coordonner les interventions sur la base de concept de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.
N° ACTION DU PDZA	1 - Mettre en place une table de concertation des acteurs du milieu agricole et municipal. 4 - Création d'un guichet unique en matière de gestion des cours d'eau. 5 - Acquérir des connaissances sur la ressource eau. 9 - Faire état de la tenure des terres agricoles à l'échelle de la MRC de L'Assomption.
N° OBJECTIF DU PMAD	
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	Objectif C.1.3 – Promouvoir des pratiques agroenvironnementales et hydro-agricoles permettant de limiter l'érosion. Objectif C.1.4 – Promouvoir la gestion durable des eaux.
N° DÉFI PDE CARA	Défi 6.1 – L'accès à l'information. Défi 6.3 – Acquisition, partage et actualisation des connaissances.

## ORIENTATION 2 AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES COURS D'EAU

Enjeux <i>4 – Qualité environnementale des cours d'eau</i>	Objectif 1 Réduire les pressions exercées sur le territoire pouvant affecter le maintien ou l'amélioration de l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains
N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-A1.4 – Contrôler et diminuer les sources de pollution en provenance des activités agricoles. OS-D2.5 – Favoriser la pratique d'une agriculture qui contribue à la conservation des ressources (eau, air, sol, faune, flore) et des milieux naturels.
N° ACTION DU PDZA	5 - Acquérir des connaissances sur la ressource eau.
N° OBJECTIF DU PMAD	1.5.1 – Identification des risques de glissement de terrain chevauchant plusieurs MRC. 3.2.1 - Identification des plaines inondables. 3.2.2 – Protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	Objectif A.1.1 – Réduire la contamination microbiologique en provenance des ouvrages municipaux d'assainissement. Objectif A.1.2 – Assurer la conformité des installations septiques autonomes à la réglementation en vigueur. Objectif A.1.3 – Promouvoir une meilleure gestion des déjections animales en milieu agricole. Objectif B.2.1 – Restaurer une bande de protection riveraine. Objectif C.1.1 – Réduire l'érosion en milieu fluvial. Objectif D.1.1 – Assurer un suivi de la qualité de l'eau.
N° DÉFI PDE CARA	Défi 1.1 – Un territoire planifié dans le respect de la capacité de support du milieu. Défi 2.2 – L'amélioration de la qualité de l'eau. Défi 3.3 – Inciter au respect de la bande riveraine. Défi 5.2 – Retrouver les usages récréotouristiques liés à l'eau.

Enjeux <i>5 – Sécurité publique</i>	Objectif 2 Assurer un approvisionnement en eau potable sécuritaire
N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-A1.2 – Protéger les sources de captage des eaux souterraines et les aquifères vulnérables à la contamination.
N° ACTION DU PDZA	5 - Acquérir des connaissances sur la ressource eau.
N° OBJECTIF DU PMAD	1.5.2 - Identification des risques anthropiques chevauchant plusieurs MRC. 1.5.3 - Identification des risques associés aux incidents climatiques et chevauchant plusieurs MRC.
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	Objectif D.1.1 – Assurer un suivi de la qualité de l'eau. Objectif D.1.2 – Diagnostiquer les problèmes actuels et futurs d'approvisionnement en eau. Objectif D.1.3 – Planifier la protection des sources d'alimentation en eau souterraine. Objectif D.1.4 – Planifier la protection des sources d'alimentation en eau potable de surface. Objectif D.2.1 – Réduire la consommation moyenne d'eau potable par habitant.
N° DÉFI PDE CARA	Défi 2.1 – Une eau de qualité, en quantité suffisante. Défi 2.2 – L'amélioration de la qualité de l'eau. Défi 2.3 – La protection des sources d'eau potable contre les facteurs polluants. Défi 2.4 – Une consommation réfléchie et une économie d'eau potable. Défi 4.1 – Assurer un approvisionnement en eau potable sécuritaire.

## ORIENTATION 2 AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES COURS D'EAU

### Enjeux

#### 4 – Qualité environnementale des cours d'eau

### Objectif 3

Assurer la protection et la restauration des milieux naturels dans une perspective viable

N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-A1.1 – Coordonner les interventions sur la base du concept de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. OS-A1.3 – Protéger et restaurer les bandes riveraines. OS-A1.4 – Contrôler et diminuer les sources de pollution en provenance des activités agricoles. OS-A2.1 – Préserver les habitats fauniques et floristiques ainsi que les milieux naturels d'intérêt afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif métropolitain de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal. OS-A3.1 - Préserver les massifs forestiers de la zone agricole. OS-A3.3 - Intégrer la gestion écosystémique à la forêt. OS-D2.5 - Favoriser la pratique d'une agriculture qui contribue à la conservation des ressources (eau, air, sol, faune, flore) et des milieux naturels.
N° ACTION DU PDZA	5 - Acquérir des connaissances sur la ressource eau. 6 - Mettre en œuvre des projets d'aménagement multi-ressources au sein de nos massifs boisés.
N° OBJECTIF DU PMAD	3.1.1 – Identification des aires protégées, des bois métropolitains et des corridors forestiers. 3.1.2 – Identification et caractérisation des milieux humides. 3.1.3 – Protection des bois et des corridors forestiers métropolitains. 3.1.4 – Adoption d'un plan de conservation des milieux humides.
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	Objectif B.1.1 – Planifier la conservation et la restauration des milieux humides. Objectif B.1.2 – Augmenter la superficie des milieux humides protégés. Objectif B.1.3 – Restaurer les milieux humides.
N° DÉFI PDE CARA	Défi 1.3 – La conservation et la valorisation du patrimoine naturel. Défi 3.1 – Favoriser la diversité biologique. Défi 3.2 – Protéger et conserver les espèces fauniques et floristiques en situation précaire. Défi 3.4 – Assurer la protection des milieux humides.

## ORIENTATION 2 AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES COURS D'EAU

### Enjeux

4 – Qualité environnementale des cours d'eau

5 – Sécurité publique

### Objectif 4

Déployer des efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques

N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-A2.1 – Préserver les habitats fauniques et floristiques ainsi que les milieux naturels d'intérêt afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif métropolitain de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal. OS-A3.4 - Accroître l'importance de la foresterie urbaine au sein des collectivités de notre MRC afin d'améliorer la qualité de l'air, de bonifier le cadre esthétique et d'atténuer les impacts sous-jacents aux variations climatiques. OS-D2.5 - Favoriser la pratique d'une agriculture qui contribue à la conservation des ressources (eau, air, sol, faune, flore) et des milieux naturels. OS-D4.1 - Promouvoir les principes du développement urbain durable au sein des projets de développement et de redéveloppement.
N° ACTION DU PDZA	5 - Acquérir des connaissances sur la ressource eau.
N° OBJECTIF DU PMAD	1.5.2 – Identification des risques anthropiques chevauchant plusieurs MRC. 1.5.3 - Identification des risques associés aux incidents climatiques et chevauchant plusieurs MRC.
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	Objectif C.1.4 – Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales. Objectif C.1.5 – Adopter des pratiques de gestion durable des eaux pluviales. Objectif C.1.6 – Adopter des règlements permettant une gestion durable des eaux pluviales.
N° DÉFI PDE CARA	Défi 3.6 – Limiter la progression ou l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Défi 4.3 – S'assurer d'une exploitation sécuritaire des ressources. Défi 4.4 – Gestion des inondations. Défi 4.5 – Gestion concertée des niveaux d'eau par bassin versant.

## ORIENTATION 3 FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU

Enjeux <i>3 – Dialogue entre les divers acteurs</i>	Objectif 1 Renforcer le partenariat entre les divers acteurs du milieu
N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-D2.3 - Favoriser une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles en zone verte de même qu'au niveau de l'interface entre les périmètres d'urbanisation et ladite zone verte.
N° ACTION DU PDZA	1 - Mettre en place une table de concertation des acteurs du milieu agricole et municipal. 4 - Création d'un guichet unique en matière de gestion des cours d'eau.
N° OBJECTIF DU PMAD	
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	
N° DÉFI PDE CARA	Défi 1.6 – Une prise de décision concertée. Défi 1.7 – Une responsabilisation accrue des différents intervenants. Défi 1.10 – La reconnaissance de l'organisme de bassin versant dans le processus d'élaboration des SAD, plans d'urbanisme et autres outils ayant une influence sur le territoire. Défi 6.4 – L'implication citoyenne.

Enjeux <i>2 – Accessibilité et appartenance</i> <i>3 – Dialogue entre les divers acteurs</i>	Objectif 2 Susciter la mise en place de mécanismes participatifs et d'une gestion responsable
N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	
N° ACTION DU PDZA	4 - Création d'un guichet unique en matière de gestion des cours d'eau. 12 - Mettre en place une plateforme d'excellence en agriculture.
N° OBJECTIF DU PMAD	
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	Objectif C.1.2 – Promouvoir des pratiques permettant de réduire l'érosion des sols sur les chantiers de construction. Objectif C.1.3 – Promouvoir des pratiques agroenvironnementales et hydro-agricoles permettant de limiter l'érosion. Objectif C.1.4 – Promouvoir la gestion durable des eaux pluviales.
N° DÉFI PDE CARA	Défi 1.8 – Des outils pour mieux intervenir sur le territoire. Défi 6.4 – L'implication citoyenne.

## ORIENTATION 4 ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU

**Enjeux**  
2 – Accessibilité et appartenance

### Objectif 1

S'inscrire dans le déploiement de la trame verte et bleue

N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-A2.1 – Préserver les habitats fauniques et floristiques ainsi que les milieux naturels d'intérêt afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif métropolitain de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal. OS-A3.1 - Préserver les massifs forestiers de la zone agricole. OS-B4.5 - Favoriser l'accessibilité visuelle et physique des citoyens aux plans d'eau de la MRC dans le respect de leurs composantes, et ce, dans une perspective de mise en valeur de la trame bleue de la MRC et du Grand Montréal.
N° ACTION DU PDZA	6 - Mettre en œuvre des projets d'aménagement multi-ressources au sein de nos massifs boisés.
N° OBJECTIF DU PMAD	3.5.1 – Mise en valeur des composantes de la Trame verte et bleue.
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	
N° DÉFI PDE CARA	Défi 1.8 – Des outils pour mieux intervenir sur le territoire. Défi 5.5 – Favoriser et encadrer l'accès publique aux plans d'eau.

**Enjeux**  
2 – Accessibilité et appartenance

### Objectif 2

Mettre en valeur des lieux d'intérêt stratégiques

N° OBJECTIF SPÉCIFIQUE DU SAD	OS-A3.1 - Préserver les massifs forestiers de la zone agricole. OS-A3.2 - Mettre en valeur les massifs forestiers de la zone agricole. OS-A4.1 - Préserver les caractéristiques des sites et des ensembles patrimoniaux d'intérêt. OS-A4.2 - Préserver les qualités paysagères urbaines et rurales d'intérêt. OS-B4.5 - Favoriser l'accessibilité visuelle et physique des citoyens aux plans d'eau de la MRC dans le respect de leurs composantes, et ce, dans une perspective de mise en valeur de la trame bleue de la MRC et du Grand Montréal.
N° ACTION DU PDZA	6 - Mettre en œuvre des projets d'aménagement multi-ressources au sein de nos massifs boisés. 8 - Mettre en place une structure de développement de nouvelles entreprises agricoles (concept de l'incubateur agricole). 10 - Mettre en place un comité de promotion et de mise en valeur du secteur agroalimentaire.
N° OBJECTIF DU PMAD	3.3.1 – Identification des paysages d'intérêt métropolitain. 3.3.2 – Protection des paysages d'intérêt métropolitain. 3.4.1 – Identification du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain. 3.4.2 – Protection du patrimoine bâti d'intérêt métropolitain.
N° OBJECTIF PDE COBAMIL	
N° DÉFI PDE CARA	Défi 1.2 – La protection des paysages liés aux plans d'eau. Défi 1.3 – La conservation et la valorisation du patrimoine naturel. Défi 4.2 – S'assurer d'un accès sécuritaire aux plans d'eau. Défi 5.5 – Favoriser et encadrer l'accès publique aux plans d'eau.







**mrc** de L'Assomption

300-A, rue Dorval, L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Réalisé en collaboration avec L'OBV CARA :



**Organisme de bassin versant**

Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption